

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!...

vendredi 3 février 1922

Sommaire :

Le paradoxe neutraliste	Pierre Nothomb
Le Conclave	A. Masseron
Le rayonnement des saints	Abbé J. Leclercq
Jérusalem	Dom G. Fournier
Etat gouvernement, Etat administrateur	Georges Legrand
Libéralisme économique et tradition chrétienne	Edg. Janssens

Les idées et les faits : Chronique des idées : Le tricentenaire de Molière,
J. Schyrgens. — Rome, L. Picard. — France. — Angleterre. — Russie.

La Semaine

☛ L'Épouse du Christ attend son Chef. Unie comme jamais, l'Église universelle assiste de ses prières ferventes le Sacré-Collège réuni en conclave. Daigne le Saint-Esprit nous donner le Pontife à la foi intrépide que réclament nos temps troublés. L'œuvre ébauchée par Benoît XV autorise les plus grandes espérances.

L'univers entier a le regard tourné vers Rome. Peu d'hommes s'élèvent au dessus des considérations humaines dont nous inondent les agences et que commentent les journaux. Qu'importe toute cette agitation vaine ! Demain Jésus-Christ aura un nouveau représentant sur la terre. Tout est là.

☛ L'Allemagne explique longuement, dans une note

nouvelle, qu'elle veut bien assainir ses finances (!), livrer davantage en nature, mais qu'elle ne peut faire honneur aux échéances de 1922...

La promesse de remédier à une situation créée exprès pour éluder les paiements est vraiment délicieuse. L'acceptera-t-on sans plus ? Peut-être... On en a vu de si drôles depuis l'armistice.

Le comble de l'humour eût été de faire aux Alliés le reproche de ne pas avoir exigé plus tôt du Reich une amélioration de ses finances. « Si nous ne pouvions payer » — aurait pu dire Berlin — « c'est parce que vous ne fûtes pas assez exigeants... »

Au fait, n'est-ce pas le résumé de la note de Wirth?...

MELIOR

LES PLUS
IMITÉS



ERNEST
TINCHANT

DONC
LES MEILLEURS

**ERNEST
TINCHANT**

PARFUMERIE

FONDÉE EN 1860

A la Corbeille Royale
Emile Lemesre

PARIS
4, Passage Violet

BRUXELLES
82, Rue Coenraets

P PETIT-BEURRE
AREIN

A la Grande Fabrique

◇ ◇ ◇

- - E. Esders - -

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles

◇ ◇ ◇

Maison fondée en 1877 Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

◇ ◇ ◇

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

Comptoir Paligot

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 5 millions

27-29, rue des Paroissiens BRUXELLES (Ste Gudule)

- *Ordres de Bourse* -

Renseignements Financiers

Encaissement de Coupons

- *Vérifications de Tirages* -

Envoi sur demande, pendant un mois, à titre
d'essai, de son organe hebdomadaire *Les notes et*
Informations dont le service est fait gratuitement à la
clientèle.

Le paradoxe neutraliste

Qu'un écrivain justement renommé pour ses études sur la politique extérieure de la Belgique en arrive dans une Revue comme celle-ci à faire l'éloge de notre neutralité passée, à la regretter, à en souhaiter même le retour : je ne vois pas de preuve plus éloquente de la déception que nous a laissée la Paix. Nous n'avons pas ainsi que le dit M. l'abbé De Lannoy, « étrangé dans l'ombre » notre neutralité d'autrefois. La guerre l'avait brisée, et, si nous avons hautement affirmé à la paix notre volonté de ne plus nous laisser imposer cette *diminutio capitis* et de prendre librement une nouvelle attitude internationale, c'est en pleine lumière, en pleine conscience, et dans un sentiment d'espérance et de libération que partageait la nation tout entière. Si aujourd'hui certains font un retour sur ce passé et en arrivent à se demander si une résurrection de notre ancien statut ne serait pas désirable, parce que les trois années qui se sont écoulées depuis l'armistice ne nous ont procuré aucun avantage véritable, comment ne voient-ils pas que c'est précisément pour avoir, contrairement aux promesses de 1918, fait une véritable politique de neutralité que nous avons connu cette désillusion ?

Singulier moyen pour nous sauver que d'ériger en système définitif une erreur déjà trop longue — mais qui, grâce à Dieu, est encore réparable.

Pour pratiquer efficacement la politique « dite nationale » que la Belgique voulait au lendemain de la victoire et qu'elle veut encore, quoi qu'on dise, il manquait à notre pays, dit M. De Lannoy, des traditions, des principes directeurs de politique étrangère. Admettons que ce soit tout à fait exact : ce malheur et cette faiblesse à quoi les devons-nous ?... « A la jeunesse relative de notre existence indépendante » ? On peut en douter quand on constate avec quelle fermeté et quelle sûreté les hommes nouveaux qui gouvernèrent la Belgique entre 1830 et 1839 ont connu, dégagé et pratiqué ces principes. Si ceux-ci se sont obnubilés et peu à peu se sont effacés aux yeux de beaucoup d'hommes qui nous dirigèrent depuis, n'est-ce pas précisément notre neutralité qui en fut la cause ? Endormeuse d'énergies, favorable aux paresseuses, facilitant l'accès des affaires étrangères à des hommes sans préparation et sans doctrine, elle est devenue de plus en plus, pendant quatre-vingts années, le seul principe qui restât visible. Et nous en étions arrivés, à la veille de la guerre, à vanter cette institution que nous avions subie, à nous en enorgueillir même — ô ironie — à considérer cet état de non-virilité comme juridiquement supérieur aux autres ! En vain quelques hommes démontraient — je me souviens d'une conférence retentissante du bâtonnier des Cressonnières — que la neutralité était moins étroite en droit qu'elle ne l'était devenue en pratique, et qu'il était parfaitement possible, sans même la répudier, d'en tirer un meilleur parti. Il est de son essence même de conduire aux solutions les plus minimes, aux attitudes les plus effacées, aux timidités les plus humiliantes...

Malgré elle pourtant, derrière le nuage qui les voilait trop, des traditions avaient subsisté. Le gouvernement de la guerre, puis celui de la paix, ne comprirent que très peu ou pas

du tout leur devoir de les dégager, d'en montrer la vitalité obstinée, la sûre continuité, l'importance, la fécondité. C'était nécessaire vis-à-vis de nous-mêmes, c'était opportun vis-à-vis des autres. Nothomb, De Theux, Rogier, Frère-Orban lui-même avaient prolongé, trop frêle peut-être, mais très nette la ligne de 1830. Banning avait été pour les générations contemporaines le plus utile et le plus sûr des conservateurs et des codificateurs de la doctrine. On pouvait tout retrouver chez cet homme au clair génie. Jamais une renonciation ou un silence continu — grâce à ces lumières obstinément maintenues, grâce à l'instinct populaire aussi — n'avaient, depuis 1830, prescrit une seule de nos revendications essentielles. Et puisque M. De Lannoy parle du Luxembourg, du Limbourg, de l'Escaut, du Rhin, peut-on oublier les mouvements belgo-rhénans de 1848, les espérances de 1867, toute la longue histoire des conflits scaldéens, la fidélité maestrichtoise, les traités économiques spéciaux concernant le Limbourg cédé, et, à travers toutes nos législatures depuis la séparation jusqu'aujourd'hui, le vote périodique et normal de ces lois d'option qui reconnaissent aux « frères séparés » un droit naturel et absolu à la nationalité belge ? C'est à cette tradition que dès le premier jour de la guerre, d'elle-même et sans hésitation se rallia l'opinion publique ; les chefs n'hésitèrent pas plus. Par quel miracle, si ces traditions n'existaient pas, les notables consultés pendant la guerre par le gouvernement du Havre conclurent-ils presque unanimement au rejet définitif de la neutralité garantie et à la nécessité d'une politique semblable à celle de 1830 ?

Répétons-le, la faute des dirigeants de la Belgique fut de ne pas agir selon cette tradition. S'ils repoussèrent, répondant à l'enthousiaste volonté des Belges, tout renouvellement de la neutralité, ils ne tirèrent proprement de ce geste aucune des conséquences nécessaires, et, repris peu à peu par l'habitude — ce n'étaient pas des hommes nouveaux — pratiquèrent en réalité la politique qu'ils venaient de répudier en paroles.

* * *

La seconde erreur fondamentale de l'article de M. De Lannoy est justement d'attribuer à la perte de la neutralité cette politique d'oscillations que pratiquent depuis l'armistice nos ministres, au gré de leurs préférences personnelles, entre la France et l'Angleterre. Disons-le à leur louange, M. Hymans n'a pas été *francophile* ou M. Jaspar *anglophile* ou vice versa, l'un et l'autre se sont efforcés d'être Belges et l'on ne peut dire à qui ils ont donné une préférence. Leur faute a été — procédait-elle d'un système formulé ou inconscient ? — de croire que pour faire une politique belge, il fallait pratiquer ces oscillations alternées, simple adaptation d'une neutralité dont ni l'un ni l'autre n'ont pu jusqu'ici, malgré eux sans doute, se dégager. Le résultat de notre liberté d'allure aura été tout simplement de substituer à la neutralité immobile, la « neutralité rythmée » que j'ai si souvent dénoncée. Effectivement, cela ne valait guère la peine de changer. Et M. De Lannoy a raison de penser qu'à plusieurs points

de vue le système d'autrefois valait mieux. Chacun savait mieux à quoi s'en tenir.

Choisir. La Belgique n'a pas su choisir. Et c'est parce qu'elle n'a pas su choisir que sa victoire a été à peu près inutile. Vis-à-vis d'aucun de ses voisins elle n'a suivi une politique absolument nette. Chaque fois qu'elle s'est trouvée devant un choix elle a eu peur de ce que certains appelaient l'aventure et qui était la raison. Pour ne prendre qu'un exemple, qui ne voit ce qu'une politique d'alliance — donnant donnant — avec la France nous aurait procuré d'avantages. Il n'y aurait pas eu d'affaire du Luxembourg, nous n'aurions pas été isolés diplomatiquement devant la Hollande, une république rhénane serait formée sans doute et doublerait notre sécurité et nous n'aurions rien à craindre d'un pays qui ne peut avoir l'envie de nous dominer que si notre attitude internationale n'est ni constante, ni sûre. Je préciserai si on veut...

Nos maux viennent donc de notre neutralité continuée et pas du tout de la perte de cette neutralité.

* * *

Cette neutralité nous a-t-elle tout de même rendu des services en 1914 et dans le courant de la guerre ? Oui, dit M. De Lannoy. L'Angleterre ne serait pas entrée en guerre dès le premier jour, le sentiment du droit violé n'aurait pas été le levain qui souleva le monde ! La conscience universelle n'eût pas été frappée de la même façon par l'injustice allemande, si la Belgique avait été maîtresse de ses destinées...

D'accord. Il faut nous féliciter d'avoir eu au moins cette consolation. C'est très beau d'avoir été une victime. Mais on se passerait d'un tel avantage. Il eût mille fois mieux valu pour la Belgique que la conscience universelle fût moins indignée, mais qu'elle eût eu pour la préserver dès le premier jour une solide armée et de sûres alliances. La satisfaction d'avoir excité la pitié du monde ne peut compenser quatre ans d'invasion et de ruines. Et nous aurions la honte de retourner à une neutralité qui ne nous aura valu que de jouer le rôle sympathique de l'agneau ? M. De Lannoy n'y a pas réfléchi.

Il veut certes une neutralité qui n'exclue pas notre force. Mais cette neutralité n'est pas possible. Ce pays toujours menacé par l'invasion s'endort si facilement dans de fausses sécurités. Le péril de toute garantie (le péril même d'accords anglo-belge et franco-belge comme on les conclut en ce moment, si l'on n'y prend pas bien garde) est de pousser le peuple garanti à un désarmement périlleux. Invinciblement une Belgique redevenue neutre retournerait à l'antimilitarisme. Invinciblement aussi elle désarmerait moralement. L'esprit d'union disparaîtrait, le sentiment de l'active solidarité nationale, les passions intérieures reprendraient tout leur empire et ce serait, comme à la veille de la catastrophe, l'ère des déchirements. Ceux qui avaient intérêt à nous tenir faibles savaient bien en 1839 ce qu'ils voulaient. Fermant toutes nos fenêtres vers l'extérieur, ils brisaient par le fait même notre bloc intérieur. Notre attention et nos activités n'ayant plus d'objet dans la politique extérieure, nous devons — et plus âprement dans l'atmosphère étroite de la maison sans air — retourner nos passions contre nous-mêmes. Ne vaut-il pas mieux qu'un pays soit sollicité par les grands courants internationaux plutôt que par les misérables passions fratricides, d'où ne peuvent sortir que sa faiblesse et sa mort ?

Et si une neutralité pouvait être instaurée, fière, libre, consciente, telle que semble la souhaiter l'écrivain auquel je réponds, aurait-elle au moins l'avantage, qu'il lui promet, de lui permettre sans danger une diminution de ses charges

militaires ? Au contraire, une Belgique isolée devra, si elle veut se préserver, être autrement armée qu'une Belgique pourvue de points d'appui à l'extérieur. Des alliances solides sont exclusives de la neutralité.

Il faut noter en outre que la politique que commande la tradition de 1839 et qui doit être substituée, si nous voulons vivre, à l'anémiant passivité neutraliste, loin de conduire, comme on le dit parfois, à des aventures et à des armements, aura comme premier résultat de permettre un allègement de nos charges. Seul un État rhénan subissant notre influence peut faire entrevoir l'évacuation du Rhin ; la possession de l'Escaut et de la Meuse remplacera combien de régiments ! Les pays sans frontières n'ont à opposer à leurs ennemis, comme frontières, que les poitrines de leurs enfants. La neutralité en nous faisant renoncer à nos revendications essentielles, sous des apparences pacifistes serait un véritable Moloch préparant l'immolation de ses enfants !

Il faut à notre pays une politique prudente, digne, simple, constante, qui réponde aux nécessités historiques, géographiques, économiques, — une politique qui nous préserve sans nous humilier, qui nous défende sans nous écraser, qui maintienne notre union intérieure et nous permette de jouer à notre place notre rôle européen. Celui-ci est un rôle de paix. Une Belgique faible, divisée, impréparée, une Belgique neutre en un mot, appelle la guerre et l'humiliation. M. De Lannoy le sait comme moi. Son article apparaît comme un brillant paradoxe. Mais il est des paradoxes qui sont gros de dangers.

PIERRE NOTHOMB.



Le Conclave

(Notes historiques et anecdotes)

« Alors s'abattit sur la Ville Éternelle une maladie contagieuse et » périodique qu'elle seule connaît et dont la science ne tuera jamais » le microbe. Il y avait vingt-cinq ans qu'on n'en avait pas souffert, » mais elle revit en moyenne chaque dix ans, faisant de nombreuses » victimes dans tous les rangs de la société romaine, noblesse, bour- » geoisie et peuple, surtout dans la prélature, grande et petite, et » chez les journalistes, dont aucun n'est épargné. Ordinairement, per- » sonne n'en meurt, et on en guérit après quelques jours ou quelques » semaines, quoique plusieurs restent atteints pendant un certain » temps de dyspepsie, d'humeurs noires et de courbatures. C'est la » fièvre du conclave. Elle se manifeste par des symptômes particu- » liers qui varient suivant le tempérament de chaque malade. Elle » consiste essentiellement à jouer à l'élection pontificale comme joué- » raient au soldat des enfants qui croiraient que c'est arrivé, que » leurs armes sont chargées et qu'ils gagnent de vraies batailles. Par- » mi ces enfants, il y a des méchants qui frappent dans le dos, en ca- » lomniant effrontément ; il y a des menteurs qui inventent pour le » plaisir, il y a des gourmands qui espèrent attraper un bon morceau ; » mais la plupart ne sont que naïfs, vaniteux et bavards, poussés » surtout par la manie d'usurper un rôle et de se mêler de ce qui ne » les regarde pas. « Moi, disait un Français né au sud de la Loire, » je viens pour empêcher l'élection du Cardinal X... » — « Mais, Mon- » sieur, lui répondait un Romain, songez donc que le Pape ne sera pas » nommé par les journalistes, mais par une soixantaine d'électeurs » enfermés ensemble et sur lesquels vous n'avez guère d'action. — » On verra, on verra, si j'en ai point d'action ! » Et il ressemblait à » un d'Artagnan grisé d'encre et brandissant une plume en guise d'épée. » Un autre se vantait d'avoir acheté pour quinze cents francs un con- » claviste qui lui révélerait tous les secrets du conclave. Tous ces re- » porters agités voulaient naturellement renseigner les lecteurs des » feuilles qui les avaient envoyés et dont la curiosité impatiente » exigeait une pâture quotidienne. Il leur fallait donc interviewer les

» personnages en vue, écouter aux portes, décrire les candidats, discuter les candidatures et trouver des nouvelles même quand il n'y en avait pas. Ce que le télégraphe et le téléphone envoyèrent alors dans toutes les parties du monde d'assertions fausses, d'imaginaires bizarres et d'appréciations partiales, et ce que les journaux en imprimèrent, rempliraient des in-folio. »

La citation est un peu longue. Mais cette page est si vive et si brillante que je n'ai pu résister au plaisir de la citer tout entière. Elle fut écrite en 1904 et, après une vingtaine d'années, elle n'a absolument rien perdu de sa fraîcheur et de son actualité. L'auteur en est bien connu, encore qu'elle ait été publiée sous l'anonymat : c'est l'un des prélats français les plus spirituels qui aient jamais reçu la pourpre, Son Éminence le Cardinal Mathieu, de l'Académie française, mort en 1908.

L'article tout entier est intitulé : « Les derniers jours de Léon XIII et le Conclave de 1903 ». Il parut dans la livraison de la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 mars 1904, et il était signé : UN TÉMOIN. Cette précaution était absolument inutile. Le secret fut percé dès le premier jour. D'ailleurs, le Cardinal écrivait le 4 mars à Ferdinand Brunetière, directeur de la *Revue* : « J'ose vous demander d'envoyer à mon adresse une livraison pour le Pape, une pour le Cardinal Rampolla et une pour le Cardinal Merry del Val, à moins que vous ne préfériez les faire expédier directement aux augustes destinataires en votre nom » (1). Le succès de l'article fut considérable : « Je veux dire à Votre Éminence, répondait Brunetière au cardinal le 27 mars, l'effet que son article a produit... dans les Deux-Mondes. Je m'y attendais bien ! Mais, de même que les mésaventures, pour être attendues, n'en sont pas moins sensibles, c'est ainsi qu'on n'est pas moins heureux d'un succès sur lequel on comptait et il m'est particulièrement doux d'en pouvoir faire à Votre Éminence mon compliment bien sincère » (2). Mais d'ailleurs les critiques ne manquèrent pas. Quelques-unes furent assez dures. Et l'auteur « anonyme » reçut un blâme dans l'*Osservatore Romano*. Le cardinal Mathieu courut aussitôt « trouver le Pape ». Il lui affirma qu'il regrettait tout ce qui avait pu déplaire ou offenser et qu'il était prêt à toutes les réparations. « Le Pape, mande-t-il à sa sœur, m'a reçu avec la plus grande bonté, ne m'a adressé aucune critique et m'a rassuré absolument en me disant que la note (de l'*Osservatore*) était une satisfaction qu'il avait fallu donner au cardinal Oreglia, mais que, pour cela, je ne perdais ni sa bienveillance, ni la considération de mes collègues du Sacré-Collège » (3).

Ce petit incident fut ainsi très heureusement terminé, à la plus grande satisfaction du cardinal Mathieu, dont le remarquable article est le document le plus vivant et le plus précis que nous possédions sur la physionomie d'un conclave contemporain, encore qu'il soit exact de dire, avec M. Léon Renard dans le *Correspondant*, que le ton en est « presque impertinent et gouailleur par endroits » (4).

Aujourd'hui comme en 1903, la « fièvre du conclave », dont le cardinal vient de nous dépeindre les ravages en termes si pittoresques, sévit encore à Rome ; et de la Ville Éternelle cette maladie a vite gagné le monde entier. Le nombre des inepties que nous découvrons chaque matin, en parcourant nos journaux, sur les *papabili*, les « intrigues », les partis en présence, les chances des « candidats », etc., tient du prodige ; et l'on ne peut s'empêcher de murmurer, à cette constatation, le mot désenchanté de l'Écclésiaste, fils de David : « *Stultorum infinitus est numerus* » (5).

Les catholiques ont mieux à faire qu'à ratiociner sur toutes ces sottises : ils ont d'abord à prier Dieu que ce soit le nom le plus digne qui sorte, proclamé, du calice de la Chapelle Sixtine, où sont déposés les votes ; puis, rien ne les empêche de prendre occasion de cette cérémonie solennelle pour se remémorer, sans vaticiner sur l'avenir, ce que furent et ce que sont encore les règles qui ont présidé à l'élection des Papes : tel est uniquement le sujet de ces brèves notes où je n'ai d'ailleurs nullement la prétention, qui serait outrecuidante, de dire quoi que ce soit de nouveau (6).

(1) *Lettres du Cardinal Mathieu à Ferdinand Brunetière*, publiées dans le *Correspondant*, du 10 septembre 1920.

(2) *Lettres de Ferdinand Brunetière au Cardinal Mathieu*, publiées dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1^{er} août 1920.

(3) EDMOND RENARD, *Un Cardinal de Curie, le Cardinal Mathieu*, dans le *Correspondant*, du 25 octobre 1921.

(4) *Loc. cit.*, p. 252.

(5) I, 15.

(6) Indications bibliographiques extrêmement sommaires : A. VACANT et E. MANGENOT, *Dictionnaire de théologie catholique*, articles « Conclave » (1906) et « Élection des Papes » (1911), par T. ORTOLAN,

C'est l'élection qui suivit la mort, survenue le 29 novembre 1268, de Clément IV qui fut l'occasion de l'institution du conclave. Réservé aux cardinaux-évêques, par la bulle *In nomine Domini* de Nicolas II, qui fut promulguée le 13 avril 1059, le droit de prendre part aux élections des Papes fut étendu aux cardinaux des trois Ordres par la constitution *Licet de vitanda*, promulguée en 1179, au III^e Concile de Latran, par Alexandre III, qui y établissait aussi la règle de la majorité des deux tiers.

Or, en 1268, les cardinaux réunis à Viterbe n'arrivaient point à se mettre d'accord : l'inter-règne dura près de trois ans. A l'instigation, dit-on, de saint Bonaventure, les habitants de la ville enfermèrent les cardinaux ; et, comme ce premier moyen ne paraissait pas être d'une efficacité suffisante, ils lui en adjoignirent un second, beaucoup plus radical, qui consista à mettre les électeurs au pain et à l'eau. Théobald Visconti, archidiacre de Liège, fut enfin élu et prit le nom de Grégoire X. C'est lui qui formula les règles du conclave dans la bulle *Ubi periculum*, promulguée le 7 juillet 1274, au II^e Concile œcuménique de Lyon.

L'un des plus curieux articles de ce très important document concerne la question de la nourriture : un plat unique à chaque repas pendant les cinq premiers jours ; puis du pain, du vin et de l'eau seulement. Des adoucissements furent plus tard apportés à ce régime, tout de même un peu dur : le déjeuner et le dîner purent se composer d'un potage, de hors-d'œuvre, de dessert et d'un plat de viande, ou de poisson, ou d'œufs : *Unum dumtaxat ferculum carniarum, unius speciei tantummodo, aut piscium, seu ovorum...*

Abandonnée, reprise, légèrement modifiée, la législation de Grégoire X, fut solennellement confirmée, dans ses parties essentielles, et complétée, en beaucoup de détails, par deux bulles de Grégoire XV, *Aeterni Patris* et *Decet romanum pontificem*, des 15 novembre 1621 et 12 mars 1622. La procédure de l'élection était désormais fixée d'une manière à peu près définitive.

Quelques dispositions particulières, dues aux circonstances, furent prises, à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e, par Pie VI et par Pie VII. Puis, lorsque les États de l'Église eurent été envahis par l'Italie et que le Pape se trouva privé, par la force, de sa souveraineté temporelle, Pie IX établit des règles, destinées à soulever la liberté du conclave, qui sont contenues dans une série de quatre documents : les bulles *In hac sublimi*, du 23 août 1871 ; *Licet per apostolicas*, du 8 septembre 1874 ; *Consulturi*, du 10 octobre 1877 ; et le règlement du 10 janvier 1878. Le conclave pouvait être tenu en dehors de l'Italie, — le Pape semblait même le souhaiter, — et si un coup de force était tenté, soit contre le lieu où il se tiendrait soit contre les personnes, l'assemblée serait immédiatement dissoute et transférée ailleurs. Enfin, la constitution *Commisum nobis* de Pie X, publiée en 1909 mais datée du 20 janvier 1904, a interdit le fameux *veto*, l'exclusive, dont le cardinal Puzyna, archevêque de Cracovie, a fait usage pour la dernière fois, dans la mémorable séance du matin du 2 août 1903.

* * *

Cet exposé historique établi dans ses très grandes lignes, examinons maintenant comment il a été procédé aux derniers conclaves, ceux de 1878 où fut élu Léon XIII ; de 1903 où fut élu Pie X ; de 1914 où fut élu Benoît XV. Ce sont les mêmes règles qui sont aujourd'hui appliquées, au mois de février 1922.

Entre la mort du Pape et l'entrée en conclave, les cardinaux tiennent des congrégations plénières où sont notamment lus les bulles et règlements concernant l'élection, où sont reçus les ambassadeurs, et où sont choisis les divers fonctionnaires du conclave, médecins, chirurgiens, pharmaciens, maîtres des cérémonies, sacristains, gardiens des tours, etc... Le maréchal du conclave n'est pas élu, sa fonction étant héréditaire : de 1274 à 1712, elle appartient aux Savelli, et, à la mort du dernier membre de cette famille, elle passa aux princes Chigi.

Les cellules, formées dans le Vatican au moyen d'un assemblage très ingénieux de charpentes et de cloisons, sont tirées au sort, excepté quelques-unes, les plus rapprochées de la Sixtine, qui sont réservées aux cardinaux infirmes ou très âgés. Chaque cella se compose de trois pièces, l'une pour le cardinal, les deux autres pour son secrétaire, appelé conclaviste, et pour son domestique. Le cardinal Mathieu va

Paris, Letouzey et Ané. — Ouvrages de LUCIUS LECTOR, sur le conclave et les élections pontificales, publiés de 1894 à 1897. — G. GOYAU, P. FABRE, A. PÉRATÉ, *Le Vatican*, tome III ; Paris, Firmin-Didot, sans date. — Bibliographie détaillée dans le *Dictionnaire* cité.

nous renseigner sur les meubles et la cuisine : « Le mobilier, simple, ressemblait à celui des prisons bien tenues et les matelas n'étaient point des instruments de supplice. Les patients ont déclaré plus tard que les cuisiniers s'étaient montrés pleins de bonnes intentions et n'avaient abusé ni du macaroni ni des plats sucrés... ».

Quant à la clôture, elle est rigoureuse. Toutes les portes sont murées, sauf une seule : celle-là est fermée par un double système de serrures ; le prince Chigi détient les clés des serrures extérieures ; le camerlingue, celles des serrures intérieures. Aux termes des règles imposées par Grégoire XV, les chefs d'Ordres et le camerlingue, accompagnés du maître des cérémonies, doivent « parcourir à la lueur des torches tous les recoins du conclave, afin de constater qu'aucun étranger ne s'y trouve caché ». Seuls, peuvent pénétrer dans l'enceinte close, les cardinaux qui arriveraient en retard et les souverains. Ces derniers n'ont pas usé de ce privilège depuis le conclave de Pie VI. Toute communication entre les personnes enfermées et l'extérieur est absolument interdite. Le contrôle est très sérieux. A ce propos, le cardinal Mathieu raconte une plaisante anecdote : « Le cardinal Coullié lisait paisiblement son bréviaire dans sa cellule quand arrive un *Monsignor* tout effaré : « Éminence, il y a un objet blanc qui flotte à votre fenêtre et qui paraît être un signal. On est venu nous le dire au tour. — Monseigneur, je vous assure qu'il n'y a aucun objet blanc à ma fenêtre ». On vérifie en montant sur des chaises : le cardinal Coullié était innocent, mais il y avait bien un objet blanc à la fenêtre supérieure. Au-dessus de l'archevêque de Lyon logeait un cardinal sujet à transpirer : c'était une de ses chemises qui séchait innocemment au soleil et ne renfermait dans ses plis aucun secret coupable ».

Les cardinaux portent au conclave un vêtement particulier qui est formé d'une grande pièce d'étoffe violette, sans manches, mais d'une longue traîne. Les votes ont lieu dans la Sixtine sous le *Jugement dernier* de Michel-Ange. Il y en a seulement deux par jour : un le matin, l'autre le soir. Le long des murs de la célèbre chapelle se dressent de petites tables en nombre égal à celui des cardinaux : elles sont surmontées d'un baldaquin, qui est violet si le cardinal qu'il abrite est une créature du Pape défunt ; vert au cas contraire.

Les scrutateurs, au nombre de trois, sont tirés au sort ; il en est de même des reviseurs. Les bulletins sont distribués par les maîtres des cérémonies qui se retirent avant que le vote commence ; car à partir de ce moment les électeurs doivent demeurer seuls.

La forme des bulletins mérite une attention spéciale. Ils se composent de trois parties. Sur celle du haut, le votant écrit son propre nom : *Ego Cardinalis X...* Sur celle du milieu se trouve le vote : *Eligo in Summum Pontificem Reverendissimum Dominum meum, Dominum Card. N.* Enfin la partie du bas contient un chiffre et une devise. Les parties supérieure et inférieure sont repliées et cachetées d'un sceau de fantaisie.

Chaque cardinal vient tour à tour déposer son bulletin dans un calice placé sur l'autel, et il ne vote qu'après avoir prononcé le serment suivant : « Je prends à témoin Notre Seigneur Jésus-Christ, qui doit me juger, que j'élis celui que selon Dieu je jugé devoir être élu ; et que je ferai de même à l'accession ».

Le vote terminé, le dépouillement a lieu aussitôt. Le premier scrutateur apporte le calice contenant les bulletins sur une table préparée à cet effet. Il les compte. Puis il les ouvre un à un. Les bulletins sont lus à haute voix. Les cardinaux pointent les votes sur de grandes feuilles. L'opération terminée, les reviseurs la vérifient et le premier d'entre eux annonce le résultat. Si la majorité des deux tiers n'est pas atteinte, on procède immédiatement au vote d'accession.

Ce système est assez compliqué. Voici en quoi il consiste : chaque cardinal peut, à ce second tour, donner sa voix à un cardinal qui, au premier tour, a obtenu des suffrages, et même un seul. Il vote : *Accedo Reverendissimo Domino meo, Domino Card...* Mais s'il entend rester fidèle à celui qu'il a choisi au premier scrutin, il exprime ainsi sa volonté : *Accedo nemini*.

Les voix obtenues à l'accession s'ajoutent à celles du premier tour. Et si le total atteint la majorité des deux tiers, l'élu est proclamé. Mais on comprend que, pour qu'il en soit ainsi, il ne faut pas qu'un électeur puisse voter deux fois pour le même cardinal : une fois au premier scrutin, et une fois à l'accession. La vérification se fait de la manière suivante : le cachet inférieur des bulletins qui, à l'accession, portait un nombre est brisé et la devise est lue ; on s'assure alors que les bulletins du premier tour qui ont la même devise portaient un autre nom.

Il est évident que le vote d'accession, suivant immédiatement le vote principal, est de nature à favoriser les cardinaux qui au premier scrutin ont obtenu beaucoup de voix. Ce système de vote fut supprimé au conclave de 1903. Le cardinal Mathieu raconte l'incident en

ces termes : « Après le dépouillement du premier scrutin, le cardinal Cavagnis, s'adressant au cardinal doyen, lui dit : « Faut-il préparer l'*accesso* ? » Le cardinal lui répondit : « Il n'y aura pas d'*accesso*. On n'en a pas usé au dernier conclave. C'est un mode de voter compliqué et qui donne lieu à des surprises ». Le cardinal se trompait sur un point, car l'*accesso* fut employé au conclave qui élit Léon XIII. Personne ne dit rien, une partie des assistants n'entendirent pas le dialogue, les autres ne comprirent pas bien de quoi il s'agissait, ceux qui comprirent se turent, et l'*accesso* fut supprimé... Il est permis de regretter qu'une question de cette importance ait été tranchée par une seule personne, contrairement à la tradition, à la teneur des constitutions apostoliques, à la lettre même du serment... ».

Aussitôt la revision terminée, les bulletins sont brûlés dans un fourneau qui se trouve à côté de l'entrée de la chapelle et qui ne sert qu'à cela ; on leur ajoute, s'il n'y a pas de résultat, un peu de paille humide ; et la colonne de fumée noire, que l'on aperçoit de la place Saint-Pierre, donne à la foule le signal traditionnel : « Il n'y a pas de Pape ». Les bulletins sont brûlés sans paille, lorsque la majorité des deux tiers est atteinte. La fumée ne monte pas alors, dans le ciel romain, au-dessus de la Sixtine... ».

Ainsi le secret du vote est assuré. Il y a cependant deux cas où le sceau supérieur des bulletins, celui qui dissimule le nom du votant, est brisé. Le premier se présente à l'accession, si deux devises se ressemblent à tel point qu'une confusion soit possible. Le second se rencontrerait dans l'hypothèse où l'élu aurait exactement obtenu les deux tiers des suffrages ; dans ce cas on lui demanderait quelle est sa devise et on vérifierait qu'il n'a pas voté pour lui-même : ce qui est interdit par la législation de Grégoire XV.

Aussitôt que les reviseurs ont contrôlé que la majorité nécessaire est atteinte, le résultat est proclamé ; le doyen du Sacré-Collège s'avance vers l'élu et lui dit : « Acceptes-tu ton élection au souverain Pontificat, faite suivant les règles antiques ? » Puis il pose la seconde question : « Comment veux-tu être appelé ? »

Les baldaquins sont immédiatement abaissés, sauf celui de l'élu. La souveraineté éphémère des cardinaux a cessé. Celle du Souverain Pontife commence. Il revêt, après avoir été conduit à l'autel, la soutane blanche (1), et il reçoit la première obédience des cardinaux qui viennent lui baiser le pied et la main et lui donner l'accolade.

Le conclave a pris fin ; la prison s'ouvre : sauf pour le Pape...

* * *

Mon bon et cher maître de littérature italienne, Émile Gebhart, de l'Académie française, mort il y a quelques années, écrivait un jour : « C'était dans les dernières années du pontificat de Pie IX. Un Français présentait ses deux fils au Saint-Père. Le Pape bénit les jeunes garçons et leur dit : « Allez en paix ; si, longtemps après moi, à votre tour, vous amenez dans ce palais vos enfants, ils trouveront toujours ici un homme vêtu de blanc comme moi » (2).

Les modes assez compliqués de scrutin que je viens de rappeler et qui ont la longue garantie d'une tradition séculaire sont ceux par lesquels, à la tête de l'Église du Christ, l'Homme vêtu de blanc succède à l'Homme vêtu de blanc, perpétuant ainsi la parole divine : *Tu es Petrus et super hanc petram...*

Et en dépit de tous les « potins », plus ou moins idiots, dont les journaux nous rebattent les oreilles depuis quelque temps, il n'y a pas aujourd'hui au monde un seul autre corps électoral, — et combien de milliers de corps électoraux n'existe-t-il pas ! — qui vote dans la même dignité suprême que le Sacré-Collège, réuni en conclave, et où les mots de « voter en conscience » aient la même signification : une signification voisine de l'absolu.

ALEXANDRE MASSERON.

(1) Trois soutanes blanches sont préparées d'avance au vestiaire : une grande, une moyenne et une petite.

(2) *La Vieille Eglise*, 6^{me} édition, p. 291 ; Paris, Bloud, 1910.



Nous prions une fois de plus nos abonnés qui recevraient irrégulièrement la REVUE de réclamer au Bureau de poste qui les dessert et de nous aviser.



Le rayonnement des saints ⁽¹⁾

L'influence des saints ne tient pas spécialement à leurs discours, à leur action, à leur science, mais plutôt à une atmosphère qui flotte à leur entour. Comme sur les sommets on respire l'air de la montagne, et comme au littoral souffle la brise marine, de même auprès des saints on respire l'air de Dieu. Toute la vie extérieure de Catherine est dans ce rayonnement.

Nous n'avons plus à le montrer. Il fut sa vie publique, il fut sa vie privée. Les curieux se rendent chez elle pour voir la femme dont on parle ; ils la trouvent en extase ; sa simple vue remue le cœur. On revient, puis, si on a l'âme droite, on se convainc que Dieu est là, et l'on se trouve de ses disciples.

Le surnaturel a tellement dévoré la nature qu'elle semble n'avoir plus ni âge ni sexe. Des jeunes gens, des hommes mûrs prêtres et laïcs, des femmes de tous âges et de toutes conditions s'attachent à elle et la traitent de « mère ».

« A l'époque où je fis sa connaissance », raconte le père Domini, « elle était jeune et son visage paraissait doux et gai. J'étais jeune également et cependant je n'éprouvais jamais en sa présence l'embarras que j'eusse senti devant toute autre jeune fille. »

Elle-même ne paraît plus du tout se rappeler qu'elle le soit. Dans une lettre au duc d'Anjou, en 1376, elle lui recommande de « ne pas se laisser tromper par le monde et entraîner par la jeunesse ». Or il était son aîné de dix ans. Elle l'appelle d'ailleurs aussi « mon doux Fils dans le Christ ».

Son regard de voyante et sa voix, qui parlait plus à Dieu qu'aux hommes, vous enveloppait d'une tendresse austère, prenante. Nulle part elle ne se manifeste mieux que dans le délicieux récit de conversion de Nicolas Tuldo. Elle la raconte dans une lettre au père Raymond, et toute l'histoire est si touchante, que, malgré notre peu de goût pour les longues anecdotes, nous croyons devoir la reproduire presque intégralement.

* * *

Nicolas Tuldo était un jeune noble de Pérouse au service de la cité de Siègne. Il fut condamné à mort comme on l'était parfois, en ce temps de secousses sociales, pour un motif futile : il avait mal parlé de la Seigneurie ! Le malheureux, révolté de la sentence injuste, tomba dans un désespoir blasphémateur. « Il arpentait sa cellule comme un fou furieux et refusait énergiquement de se confesser » (2). On appela Catherine.

« Debout, debout, mon très doux Père », écrit-elle à Raymond. « Ne dormons plus, car j'entends des nouvelles si grandes que jamais plus je ne voudrais ni lit ni commodité. »

« J'ai déjà commencé : J'ai reçu une tête dans les mains et j'en ai senti une douceur que le cœur ne peut imaginer... »

« J'allai voir celui que vous savez et ma visite lui donna tant de réconfort et de consolation qu'il se confessa et se prépara tout à fait bien. Il me fit promettre pour l'amour de Dieu, d'être à côté de lui à l'heure de la justice. »

« J'ai tenu ma promesse. Le matin, avant le premier coup

de cloche, j'étais près de lui et il en a été grandement consolé. Je l'ai mené entendre la messe et il a reçu la sainte Communion dont il s'était toujours éloigné. Sa volonté s'était soumise et accordée à la volonté de Dieu ; il lui restait seulement la crainte de manquer de courage au moment suprême. Mais l'ardente et immense bonté de Dieu le surprit lui-même en l'enflammant d'un tel amour et d'un tel désir de Dieu qu'il avait hâte d'aller à lui. « Reste avec moi », me disait-il, « ne m'abandonne pas. Ainsi je serai bien et je mourrai content. » Et il reposait la tête sur ma poitrine.

« Alors j'étais dans la jubilation et je sentais un parfum de son sang mêlé au parfum du mien, que je désire répandre pour le doux Époux Jésus. Comme ce désir envahissait mon âme, et que je le sentais, lui, dans la crainte : « Courage, mon doux Frère », lui dis-je, « car nous serons bientôt aux noces éternelles. Tu iras baigné dans le doux sang du Fils de Dieu et avec le doux nom de Jésus que je ne veux pas voir sortir de ton cœur. Je t'attendrai au lieu de la justice. »

« O mon Père et mon Fils, alors son cœur a perdu toute crainte, son visage attristé a resplendi de joie, et, tressaillant d'allégresse : « D'où me vient », s'écria-t-il, « cette insigne grâce ? Quoi ! la douceur de mon âme m'attendra au lieu saint de la justice ! » — Voyez quelle clarté s'était faite en son âme puisque, le lieu de la justice, il l'appelait saint ! — « Oui », disait-il, « j'irai plein de courage et de joie, et il me semble que j'ai mille ans à attendre quand je pense que vous y serez. » Et il disait des paroles si douces que le cœur en éclaterait dans l'admiration de la bonté divine.

« Je l'ai donc attendu au lieu de la justice en invoquant sans cesse l'assistance de Marie et de Catherine, vierge et martyr. Avant son arrivée, je me baissai et je plaçai mon cou sur le billot. Mais je n'ai pu arriver à avoir pleinement la pensée de moi-même. Je disais : Marie ! lui disant que je voulais, au moment suprême, pour lui la lumière et la paix du cœur, pour moi de le voir retourner à sa fin dernière. Et mon âme fut tellement enivrée de la douce promesse reçue que je ne voyais personne bien que je fusse entourée d'une multitude.

« Il arriva enfin doux comme un agneau, et en m'apercevant, il se mit à sourire. Il voulut que je trace sur lui le signe de la croix. Je le fis ; puis je lui dis : « A genoux ! Aux noces, mon doux frère ! Tu vas avoir la vie qui ne finit jamais ». Il s'étendit avec une grande douceur et je lui découvris le cou. Penchée sur lui, je lui rappelais le sang de l'Agneau. Sa bouche ne disait autre chose que *Jésus* et *Catherine*. Elle le disait encore que je reçus sa tête entre mes mains.

« Alors je fixai mon regard sur la divine Bonté, et je dis : « Je veux ». Et j'ai vu, comme on voit la clarté du soleil, l'Homme Dieu, le côté ouvert. Il recevait le sang dans son Sang, et le feu du saint désir..., il le recevait dans le feu de sa divine charité. Puis il a reçu l'âme et l'a fait entrer dans la demeure de son Cœur, plein de miséricorde.... »

« Alors cette âme fit un geste d'une douceur à ravir mille cœurs. Je ne m'en étonne pas, car déjà elle goûtait la suavité divine. Elle se retourna comme fait l'épouse quand elle est arrivée au seuil de la maison de l'époux : elle se retourna vers ses compagnes, les regarde, et, s'inclinant, elle fait un dernier geste pour les remercier.

« Lorsqu'elle eut disparu, mon âme se reposa et goûta une telle paix dans le parfum du sang, que je n'ai pu souffrir qu'on enlevât celui qui avait jailli sur moi de sa blessure. »

* * *

L'étrange et merveilleuse histoire qu'on croirait empruntée à un conte de fées ! Simplicité d'un siècle qui voit cette jeune

(1) Ces lignes sont extraites d'une vie de *Sainte Catherine de Siègne*, de notre collaborateur et ami, M. l'abbé JACQUES LECLERGO, qu'éditera ce mois-ci la librairie Dewit, à Bruxelles.

(2) CAFFARINI.

filles assister ce jeune homme, poser la tête sur le billot où il posera la sienne, le tenir dans ses bras et ne soupçonner entre eux rien de mauvais ! Héroïsme de cette jeune fille qui assiste à la mort, qui soutient le mourant et ne frémit même pas !

Il y a ici plus et autre chose que du simple héroïsme. Cette jeune fille, qui se délecte dans le sang, qui annonce avec exultation qu'elle vient de recevoir entre ses mains « sa première tête », serait odieuse, barbare, si elle n'était sainte Catherine.

Comme les poètes ont des licences, les saints en ont aussi. Catherine est tellement absente de la terre, que la hardiesse de son surnaturel la plonge dans le ciel, sur l'échafaud. En voyant couler le sang d'un chrétien qui accepte la mort, elle voit seulement l'acte d'union au Christ et c'est presque, pour elle, comme si ce sang et cette tête coupée était le sang, était le chef du Christ lui-même.

Et que dire de la douceur de leurs propos d'amour ? « Il me semble que j'ai mille ans à attendre » dit-il, « quand je pense que vous y serez. » Ne croirait-on pas un prince de Racine parlant à une princesse ? Et y a-t-il roman de chevalerie qui ait poussé l'amour jusqu'à pareil raffinement ? — Car enfin ce lieu où il la retrouvera, c'est le lieu de sa mort, et de sa mort ignominieuse par la main du bourreau. L'emplacement de la honte devient, parce qu'elle est là, le « lieu saint de la justice ». Et répétant : Jésus, Catherine, il a la tête tranchée, et elle reçoit la tête entre ses mains, articulant presque encore son nom !

En entendant ces mots d'amour, elle sent que « son cœur éclaterait d'admiration pour la bonté divine ».

Je m'étonne qu'aucun novelliste n'ait été tenté par le sujet. Peut-être est-ce parce que Catherine l'a conté de telle sorte qu'on ne peut recommencer. D'ailleurs, ils l'eussent gâté. Je vois d'ici un de nos modernes hommes de lettres dissertant avec son fin talent psychologique pour savoir si Nicolas Tuldo aime Catherine d'amour naturel ou bien surnaturel. Respectons la spontanéité des âmes primitives. Ce jeune homme a vu venir cette jeune fille. Une flamme émane d'elle et cette flamme monte vers Dieu. Il a été saisi, et il s'est élancé vers elle d'un grand amour ; mais l'amour glisse sur ce corps hérissé de cilices et il doit obliquer en haut. L'amour de Nicolas Tuldo pour Dieu, c'est l'amour de Catherine. Elle lui est apparue souverainement aimable, d'un charme qui fait penser au ciel. Alors d'un même amour il aime Jésus et Catherine, et elle qui, heureusement, n'est pas une psychologue moderne, elle se dilate de joie à voir cette âme, par son ministère, monter près de l'Époux.

Abbé JACQUES LECLERCQ.



Jérusalem

II

L'esplanade occupe tout l'avant-plan de la ville, dont elle forme à peu près le quart. Derrière elle, on voit se projeter Jérusalem. Elle est toute grise, avec à peine quelques taches de couleur, rouge ou verte : des toits modernes, des jardins enclos ; elle est surmontée de multiples petites coupoles en pierres, grises aussi, ou de terrasses ; elle est étroitement enserrée dans des murs percés de portes, elle serait sombre et lugubre s'il n'y avait, étendue sur elle, la marque du soleil d'Orient, de ce soleil qui cause la joie des yeux et qui fait des rutilances de couleurs gaies avec des guenilles et des laideurs.

Au-dessus du moutonnement des petites coupoles, s'élèvent des dômes surbaissés, rouge brique, synagogues voisines du mur des Pleurs, ou des clochers informes, églises chrétiennes modernes qu'on dirait

importées d'Italie, et au milieu de tout cela vers le Nord-Est deux coupoles : l'une noire, l'autre blanche, toutes voisines d'un tronçon de tour gothique décapitée, et d'un haut minaret ancien.

Regardons bien ces deux coupoles.

Elles aussi abritent un rocher, deux rochers plutôt. L'un, c'est le Calvaire, et l'autre le Saint Sépulcre. La coupole noire est exactement au-dessus de l'endroit où fut enseveli Jésus-Christ. La blanche domine le chœur de l'église des Croisés et au centre duquel une superstition byzantine fait vénérer aux pèlerins dociles le milieu du monde.

Au fait, ont-ils un si grand tort ? Et ce lieu, n'est-il pas le milieu du monde des âmes ? L'endroit où Jésus-Christ fut élevé sur la croix, n'est-il pas le centre du monde nouveau, racheté là par son sang ? Longtemps, longtemps, le centre du culte du vrai Dieu fut, sur l'esplanade du Temple, et puis un jour, le lieu du sacrifice fut déplacé, et la Croix s'éleva là-bas, où nous voyons monter dans le ciel la double coupole du Saint Sépulcre.

Regardons bien : ce point de mire éclatant, cette croix dorée qui s'éclaire aux rayons du soleil au déclin. Vers ce point du monde, tant de millions d'yeux se sont tournés et tant de millions de cœurs se tournent chaque jour depuis tant de siècles ! Quel est le chrétien qui n'a rêvé de Jérusalem ? Les martyrs en mourant, songeaient au Golgotha ; le moine en sa cellule et le prêtre à l'autel, les soldats aux combats, les matelots en mer, les chevaliers croisés, emmaillottés de fer et les nonnes cachées en leurs cloîtres austères, ceux d'hier et d'aujourd'hui, comme ceux de demain, n'ont-ils pas eu, n'auront-ils pas toujours la hantise de Jésus et de Jésus en croix ?

La croix, c'est là qu'elle fut plantée et c'est pour cela que vraiment le centre du monde est là-bas, non pas dans le chœur des Grecs schismatiques, mais tout à côté dans la sombre chapelle du Calvaire.

Regardons encore la coupole noire du Saint Sépulcre : exactement au-dessous il y a un petit édifice de marbre, sorte de chapelle au milieu d'une église ; il a deux chambres : il faut abaisser la tête pour entrer dans la première, il faut s'abaisser davantage pour pénétrer dans la seconde, et elle est si petite qu'il n'y a guère place que pour trois personnes serrées les unes contre les autres. Si elles s'agenouillent, leurs pieds vont toucher le mur, et leurs mains, leurs visages et leurs lèvres vont s'appuyer à une table de marbre blanc, tout uni, sans ornements, sans inscription : c'est qu'elle recouvre une autre pierre sur laquelle reposa durant bien peu de temps le corps de Jésus-Christ. Quelle inscription pourrait-on mettre sur ce tombeau ? Qu'y pourrait-on graver ? Qu'il y fut déposé mort et l'abandonna vivant ? Ces choses-là ne s'écrivent pas sur une pierre, elles sont écrites dans les cœurs des hommes. Un ange seul a pu prononcer une fois les paroles qu'il fallait : Regardez, regardez la coupole, c'est bien là que l'envoyé du ciel a dit : « Pourquoi cherchez-vous parmi les morts Celui qui est vivant ? Il n'est point ici, Il est ressuscité ! ».

Le soleil baisse, la mosquée d'Omar est déjà dans l'ombre : les faïences bleues de l'Islam et l'inscription qui s'y étale, affirmant que Dieu n'a point de fils, sont effacées. La roche des holocaustes périmée est ensevelie dans ses légendes et son obscurité...

Le vieux culte hébraïque est remplacé, la foi de Mahomet passera, ... la croix du Saint Sépulcre est encore dorée par les derniers rayons de lumière, mais elle va s'éteindre aussi... Mais pourquoi chercher parmi les morts Celui qui est vivant ? Dans un coin de l'église du Saint Sépulcre, dans de nombreuses chapelles de la Ville Sainte, entourées de femmes pieuses et de disciples ardents, n'y a-t-il pas des lampes qui brûlent, non pas comme les innombrables lumières se consumant devant le Saint Sépulcre vide et le Calvaire désert, mais devant les Tabernacles eucharistiques du Dieu vivant et habitant parmi nous ?

A côté de nous, dans l'atrium de la chapelle des Carmes, sur l'emplacement des cloîtres du Pater, une basilique nouvelle va s'élever : celle du vœu international au Sacré-Cœur de Jésus : Allons, ayons confiance : Il a vaincu le monde, ce Cœur qui a tant aimé les hommes !

Levons-nous, allons-nous-en, le soir est tombé sur Jérusalem, il tombe vite en ces pays ; le soir enveloppe d'ombres toute cette vision du passé, mais demain, dans les églises, il y aura de nombreuses messes et le Soleil reparaitra, celui qui rend la vie aux couleurs, et Celui qui, ressuscité, rend la chaleur aux cœurs des hommes.

DOM GRÉGOIRE FOURNIER,
Moine de Maredsous.



Etat gouvernement, Etat administrateur

Dans un récent article, Mgr Pottier insistait, ici même, avec la grande autorité qui lui appartient en économie sociale, sur les « précisions » nécessaires et il donnait, à ce sujet, deux exemples caractéristiques.

Cette idée des « précisions » nécessaires nous est revenue à l'esprit tandis que nous songions à cette grosse question des attributions de l'État chaque jour agitée dans les livres et dans la presse périodique. On crie à l'extension exagérée des fonctions de l'État, à l'étatisme envahissant, et l'on a mille fois raison.

Quelques précisions mettraient peut-être mieux encore en lumière ce mal dont souffrent nos sociétés contemporaines.

* * *

Il y a chez un penseur fameux de la première moitié du XIX^e siècle, le socialiste français Saint-Simon, précurseur des épigones du socialisme allemand, les Marx et les Engels, une distinction que les socialistes réformistes d'aujourd'hui affectionnent. Qu'on lise le livre de Monsieur Vandervelde, *Le Socialisme contre l'État* (1), on l'y retrouvera. Je veux parler de la distinction entre l'État gouvernement des hommes et l'État administrateur des choses (2). De cette distinction, nos modernes socialistes parlementaires entendent se servir pour réfuter les principales objections qui sont faites aux projets de nationalisation industrielle et commerciale inscrites en tête de leur programme. Moyen de défense qui nous paraît précaire pour plusieurs raisons et notamment pour des raisons qui apparaîtront d'elles-mêmes, à la lumière des développements qui vont suivre.

* * *

La distinction saint-simonienne contient néanmoins une pensée très juste, abstraction faite de l'usage qu'en ont fait ou qu'en veulent encore faire les socialistes. Et cette très juste pensée, je voudrais la dégager pour que nous en fissions notre profit.

Légiférer et administrer sont deux choses bien différentes. En de multiples domaines où l'État peut intervenir légitimement et efficacement comme législateur, imposant des devoirs et des charges aux citoyens, il serait fort mal venu de prétendre intervenir comme administrateur. Rien de tel qu'un exemple pour éclairer l'idée.

* * *

Pendant de longues années on a discuté à perte de vue la question de l'obligation des assurances ouvrières. Que ceux-là qui avaient le bonheur de vivre leurs vingt ans en ce temps-là se remémorent les grands Congrès de Liège ! On était alors au fort de la bataille. Partisans et adversaires de l'obligation se heurtaient en des joutes magnifiques comme les plus beaux tournois.

Certes, si l'on avait pu obtenir de la libre initiative des patrons et des ouvriers une organisation complète de l'assurance ouvrière, c'eût été l'idéal. Rien ne vaut l'initiative privée pour féconder les énergies bienfaisantes dans une nation.

(1) E. VANDERVELDE, *Le Socialisme contre l'État*. Paris, Berger-Levrault, 6^{me} édition, 1918.

(2) ID., *Ibid.*

Mais l'expérience des différents peuples et du nôtre en particulier le démontrait chaque jour davantage et l'on a bien dû, en fin de compte, se rendre à l'évidence : même encouragée, l'initiative privée est impuissante à garantir l'ensemble de la population ouvrière contre les grands risques qui la menacent : accidents, maladies, invalidité, vieillesse. C'est ainsi que le principe de l'obligation a fini par rallier la plupart des suffrages dans le monde des économistes, des sociologues, des législateurs, des praticiens.

Mais si l'on admet que l'État inscrive dans une loi le principe de l'obligation, si l'on consent en outre qu'il pose les assises de l'organisation nécessaire, cela veut-il dire que l'on soit partisan de l'assurance par l'État ? Nullement. Infiniment préférable est l'assurance par des organismes professionnels dont patrons et ouvriers seraient les gérants.

Et voilà la distinction entre l'État législateur et l'État administrateur.

Ce qui est vrai en matière d'assurances est vrai — à plus forte raison — en matière industrielle et commerciale, il l'est aussi dans une large mesure en matière de bienfaisance et ailleurs encore.

* * *

Sans doute, le progrès de l'œuvre législative ne va pas sans un certain développement des organes de l'État ; le législatif appelle l'exécutif. Il vaut mieux ne pas légiférer si l'on ne peut pourvoir à l'application stricte des lois. Le législateur qui assiste impuissant ou indifférent à la violation journalière des dispositions qu'il a prises, crée lui-même dans la nation l'habitude très grave du mépris de l'autorité. Qu'il s'abstienne plutôt que de légiférer en vain !

Ainsi n'a-t-il pas suffi de réglementer le travail des enfants, des adolescents, des femmes, de prescrire des heures et des jours de repos ; il a fallu organiser un inspectorat du travail assez nombreux, compétent, armé de pouvoirs.

Mais ne voit-on pas que, si les services exécutifs sont la conséquence fatale de l'exercice du pouvoir législatif, c'est surtout quand l'État se mêle d'administrer, je veux dire quand il prétend se faire industriel, commerçant, assureur, dispensateur de la bienfaisance, quand il se croit chargé de pourvoir au meilleur emploi des loisirs de l'ouvrier — ne voit-on pas que c'est alors surtout que la bureaucratie prend des proportions démesurées ? A la faveur de la poussée socialiste, les États d'après-guerre se sont orientés dans cette voie et dans les deux mondes les plaintes surgissent de toutes parts. Multiplication des fonctionnaires, des inspections, des commissions, des jetons de présence, des libres parcours, des frais de déplacement : c'est une onzième « plaie d'Égypte » dont gémit le monde moderne.

* * *

Les vieux économistes, les physiocrates, les Quesnay et les Gournay, qui erraient en beaucoup de choses, n'avaient pas tort de demander un gouvernement fort, mais qui ne se mêlât pas de tout. Oh ! je ne voudrais pas me faire l'apologiste des physiocrates ! Mais, en dépit de leurs illusions sur l'ordre prétendument naturel des sociétés, il est bien permis, en notre temps d'étatisme à outrance, de leur demander une leçon.

Malheureusement, au moment où dogmatisaient les physiocrates, la Révolution se préparait à détruire toutes les corporations traditionnelles situées entre l'individu et l'État, l'État allait se dresser au XIX^e siècle au milieu d'une poussière d'individus incapables de répondre aux besoins collectifs, puisque les doctrines ainsi que le régime politique étaient hostiles à leur groupement.

Aujourd'hui nous n'en sommes plus là. L'individualisme a vécu. Non seulement les associations de toute sorte jouissent de la liberté, mais la personnification civile leur est de plus en plus largement reconnue. A elles donc de pourvoir à ces multiples services sociaux dont l'État ne s'acquittera jamais que très imparfaitement à grand renfort de coûteuse bureaucratie.

GEORGES LEGRAND



Libéralisme économique et tradition chrétienne (1)

A propos du compte rendu que j'ai donné ici même, de ses *Principes d'Economie sociale*, le R. P. Fallon a jugé opportun de répondre aux critiques, qu'avec des éloges mérités pour divers chapitres de son ouvrage, j'avais adressées à quelques-unes de ses affirmations et de ses doctrines. Comme il me paraît, dans son article, non seulement n'avoir pas exactement saisi ma propre pensée — ce qui n'est point grave — mais encore avoir donné une forme plus accentuée aux théories fausses que j'avais soulignées — et ceci, certes, est plus important — il convient, semble-t-il, de faire suivre sa réponse de quelques commentaires.

* * *

Laissant tous les à-côtés de la question — telles les approbations des autorités ecclésiastiques, derrière lesquelles le R. P. Fallon croit habile, sinon élégant, de s'abriter contre la critique — nous irons directement au fond du débat. J'avais reproché à l'auteur de s'être trop laissé influencer par la fréquentation des économistes, qui, à des degrés divers, sont entachés de libéralisme. Mais, qui donc, me réplique-t-on, parle encore de libéralisme économique en l'an de grâce où nous vivons ? La doctrine manchériste est bel et bien défunte et même depuis longtemps. « Le libéralisme économique, écrit notre auteur, est non seulement en recul, mais en pleine déroute. Il est non seulement vaincu, mais remplacé ; ses doctrines et ses institutions ont fait place à d'autres, qui s'inspirent de principes appris aux siens ».

Cette affirmation, que je souhaiterais vraie, n'en est pas moins téméraire. Il ne suffit pas que les doctrines orthodoxes, après avoir longtemps dominé dans l'enseignement universitaire, soient, de nos jours, en pleine retraite, pour qu'on puisse soutenir leur disparition totale et définitive ; il en reste toujours, même dans le monde de la science, des *survivances partielles*, et qu'on n'extirpera point de sitôt. Il ne suffit pas que, dans le domaine de la production et même de la consommation

(1) L'article ci-dessus était déjà envoyé à l'impression, lorsque l'auteur a pu prendre connaissance des réflexions que ce débat avait suggérées à M. G. Legrand et que l'on a pu lire ici même le 6 janvier. En lui exprimant ma vive gratitude pour l'intérêt qu'il a bien voulu accorder à mon modeste compte rendu, je crois devoir faire observer au distingué professeur d'Economie sociale qu'il m'a prêté des opinions et des intentions qui ne sont nullement les miennes. Les jugements sévères que j'ai pu émettre, au nom de la morale, touchant la société anonyme ne m'induisent point à demander *actuellement* la suppression radicale de cette forme d'association des capitaux. Divers remèdes qu'on peut lui appliquer ne me paraissent nullement dépourvus d'efficacité. C'est ce que nous avons indiqué dans cette Revue même — le 18 novembre — en préconisant l'actionnariat du travail. Et c'est également ce que pensent les membres de l'*Union internationale d'études sociales* qui se réunissent à Malines depuis 1920, à l'initiative de S. E. le Cardinal Mercier. Parmi eux, je relève, avec plaisir, le nom de M. G. Legrand. Voici, aussi bien, quelques-unes de leurs résolutions touchant la matière qui nous occupe :

« La gestion de l'entreprise appartient généralement au capital. Aucun principe moral chrétien ne s'oppose cependant à ce qu'elle soit attribuée au travail ». — « Dans les circonstances actuelles, nous estimons qu'il y a lieu de recommander la gestion combinée du capital et du travail ». — « Un des moyens à préconiser pour la réalisation de la cogestion souhaitée, est l'actionnariat du travail sous ses diverses formes ». (Compte rendu des résolutions par M. Defourny, dans la *Revue catholique, sociale et juridique*, octobre-novembre, 1921).

des biens, les divers agents se laissent pénétrer efficacement par l'importance de l'association ; il ne suffit pas qu'une législation sociale, dans les limites de chaque Etat et dans les relations internationales, s'élabore depuis quelque trente ans, toujours plus prenante et plus détaillée, pour qu'on ait le droit de dire que l'ancien régime économique ne se continue point en de très nombreuses institutions et par de fort multiples influences. Niera-t-on que le capital ne soit toujours, en violation des droits du travail intellectuel et manuel, le facteur prédominant dans notre système social ? Fermera-t-on les yeux à l'influence déplorable que la spéculation et, en général, l'usure sous ses diverses formes — l'usure dévorante tant de fois anathématisée par l'Eglise et notamment par le grand Léon XIII — continuent à exercer dans notre monde ? Et ne devra-t-on point, pour une très large part, ces désordres à l'action persistante de l'organisation libérale ?

Pour passer du domaine des faits à celui des idées, peut-on dire, sans flagrant paradoxe, que la doctrine libérale — en pleine faillite, sans aucun doute — ne se retrouve en de très nombreuses assertions, que l'on peut relever sous la plume de maint économiste ; qui flottent en quelque sorte dans l'air ; que le grand public accepte sans les contrôler et qu'il affirme sans surveiller comme des évidences ou des truisimes ? Quant à moi, je persiste à croire que le libéralisme économique est de ces morts qui se portent fort bien. Il ne suffit pas de les tuer une fois : il faut renouveler à plusieurs reprises l'exécution capitale. Et lorsqu'ils sont vraiment morts, il faut encore les mettre à terre.

* * *

A l'optimisme de notre estimable contradicteur, qui met vraiment beaucoup de hâte à sonner le glas de l'école libérale, on peut opposer l'affirmation désintéressée de certains auteurs, dont il est difficile de contester la haute valeur et l'autorité. Dans le *Cours d'Economie Sociale* de Ch. Antoine — dont le R. P. Henri Du Passage, S. J., vient de donner une sixième édition mise à jour — on peut lire, dans le chapitre consacré à l'école libérale, des enseignements qui concordent de tous points avec nos affirmations.

Après le libéralisme orthodoxe, on y verra les autres formes, diversement atténuées, de la tenace erreur. Parmi elles, il en est une qui, à coup sûr, n'a point disparu : c'est le « libéralisme bourgeois ». Ch. Antoine en donne un portrait, vigoureusement buriné : le lecteur jugera si ce type est devenu, dans notre société, aussi rare qu'on le prétend : « Le libéralisme bourgeois, c'est le libéralisme des fils de la Révolution et des petits-fils de la restauration voltairienne du XVIII^e siècle. Les héritiers du Tiers état, après avoir détruit et spolié la noblesse et le clergé, au nom de la liberté politique, après s'être enrichis aux dépens du peuple, grâce à la liberté économique, essaient encore d'apaiser les réclamations et de calmer les convoitises des masses, par des promesses de liberté toujours renouvelées et jamais accomplies. Qu'on lise le passage entier dans le texte (1) : il en vaut la peine.

Or, peut-on dire que notre bourgeoisie catholique, dont nous ne songeons point à nier les mérites, notamment le sens des affaires et l'esprit de travail, est entièrement indemne de ce libéralisme économique ? Il faut savoir reconnaître, avec franchise, la réalité : trop souvent, les doctrines reçues à l'Université, les appréciations émises même par notre presse, la mentalité régnant dans le monde de l'industrie et de la banque : tous ces facteurs ont donné à notre bourgeoisie même croyante un état d'esprit étranger en de nombreux points, aux principes sociaux chrétiens. Et même ces influences libérales se font sentir chez des hommes cultivés et qui ont fait, des problèmes sociaux, l'objet de leurs préoccupations et de leurs études. « Qu'il y ait eu longtemps, écrit Ch. Antoine, qu'il y ait encore, jusqu'à un certain point, parmi les catholiques s'occupant des questions sociales et ouvrières deux courants différents, deux tendances distinctes, en un mot deux groupes séparés par des divergences doctrinales, c'est là un fait évident. »

« ... Il semble conforme à la vérité de désigner ces deux conceptions de l'économie sociale sous les vocables de : *école de la liberté, école de l'autorité*. Non, sans doute, que l'une ou l'autre de ces deux grandes forces sociales soit mise de côté ou sacrifiée dans chacun de ces deux groupes ; mais pour les conservateurs catholiques, le facteur prédominant de l'ordre économique et social, c'est la liberté, pour les réformateurs, c'est l'autorité — l'autorité *compétente*, et non pas uniquement l'autorité de l'Etat » (2).

Le P. Biederlack, S. J., dans sa remarquable étude sur la *Question Sociale*, rattache nettement l'école catholique de la liberté à la doctrine économique libérale ; cette filiation est d'ailleurs l'évidence même.

(1) CH. ANTOINE, *Cours d'Economie sociale*, p. 207.

(2) CH. ANTOINE, *Cours d'Economie sociale*, p. 260.

« Les catholiques qui croient, écrit-il, devoir faire quelques concessions au libéralisme, ont reçu le nom de catholiques libéraux... Ce libéralisme catholique, ajoute-t-il, tout comme le libéralisme incroyant, rompt avec les traditions économiques des siècles chrétiens » (1).

Et que cette appréciation concerne, non point un état de choses datant de 1830 ou de 1880, mais une situation actuelle et présente, il est aisé de l'établir. Je citerai, à ce sujet, des faits absolument récents. Voici, tout d'abord, une phrase cueillie, le mercredi 4 janvier, dans un grand quotidien catholique de Bruxelles : « C'est une erreur de croire que les salaires sont conditionnés en premier lieu par le prix de la vie. De même que les bénéfiques, ils le sont par la concurrence, par la loi de l'offre et de la demande qui règle souverainement les marchés ». Sans doute, Léon XIII, dans un passage souvent cité de l'Encyclique *Rerum Novarum*, enseigne précisément le contraire. Mais, de cela, notre journaliste n'a cure. Ce sont là des *Théories* qui n'ont rien de commun avec l'inéluctable loi de l'offre et de la demande, ni avec la brutalité souveraine des faits.

On sait la si catégorique déclaration que Sa Sainteté Benoît XV vient de faire, lors de l'audience des artisans chrétiens de Rome. Le Pape y demanda formellement une adhésion, non point théorique, mais pratique à la célèbre Encyclique sur la Condition des ouvriers et il y emploie, en l'approuvant, l'expression de *Démocratie chrétienne*. Or, un journal catholique de Paris, dans la reproduction qu'il donne de l'allocation pontificale, a soin de l'écarter singulièrement : un quotidien catholique de Bruxelles en tronque le texte.

D'ailleurs, est-il besoin de démontrer encore la perdurance de certaines idées, repaires du libéralisme économique, dans les milieux catholiques ? Quant à moi, il me semble que l'article même du R. P. Fallon en est une démonstration péremptoire. A telles enseignes qu'après avoir proclamé le décri définitif des économistes manchestériens, notre distingué contradicteur ne peut s'empêcher de terminer en invoquant l'autorité de ces mêmes économistes et de citer deux de leurs axiomes favoris.

* * *

Nous avons déjà dit que, à notre sens, le R. P. Fallon ne caractérise point, d'une manière exacte, notre pensée par opposition à la sienne. Ce qui importe, d'après lui — mais non point, croit-il, d'après nous — c'est d'étudier les faits sociaux et économiques, d'en pénétrer, avec soin et impartialité, la nature ; d'en découvrir les causes et les conséquences. On pourrait ainsi les juger avec quelque chance de vérité. Et à cette méthode toute positive, il oppose la vaine préoccupation — qui, à l'entendre, serait la nôtre — de bâtir des systèmes sur des données insuffisamment étudiées, de se perdre dans les billevesées des théories.

— Mais où voit-on que nous n'ayons point, nous aussi, la préoccupation de connaître les faits que nous nous efforçons de juger ? Et pourquoi se figure-t-on que nous ne nous rendons pas compte — lorsque nous en relevons les défauts, les tares et les injustices — de l'extrême difficulté qu'il y a de corriger et assainir le régime économique où nous vivons et que nous ont imposé des siècles d'histoire ?

Nous savons très bien que les réformes les plus justifiées peuvent ne point aboutir ou, du moins, n'avoir qu'un succès relatif. Les faits — parfois — résistent aux idées les plus vraies et aux souhaits les plus fondés. La prudence est de rigueur, lorsqu'on touche à des choses où règne, à défaut de l'ordre rationnel et moral, un certain équilibre. Tout cela nous le savons parfaitement. Et il nous semble risible de vouloir evendiquer, pour soi seul et pour ceux de son groupe, le monopole de cette sagesse pratique.

Seulement, il ne suffit pas de diagnostiquer l'étendue du mal et d'en déterminer l'étiologie, puis de demeurer les bras ballants, dans une inerte considération des données que l'expérience nous donne à connaître. J'admettrais que des positivistes adoptent telle attitude ; elle me semble inadmissible chez des catholiques. « Ce qui importe, dit très bien le R. P. Fallon, c'est d'étudier dans ses principes, dans ses origines, dans les manifestations diverses de sa vie, le monde économique et social où nous vivons ; c'est d'aborder cette étude *sine ira et sine studio*, dans la préoccupation... d'en apprécier équitablement les avantages et les inconvénients, et de constater aussi les progrès possibles »...

Mais je pose la question : au nom de quoi apprécierions-nous les avantages et les inconvénients du régime ? Qu'est-ce qui nous indiquera, dans la mesure des possibilités réelles, le progrès vers lequel notre action doit s'orienter ? Il est visible que les faits seuls ne suffisent

point à nous fournir la réponse à ces questions. Outre l'*hypothèse*, qui nous est imposée par les conjonctures et les contingences actuelles, il faut, pour l'apprécier et pour diriger notre effort, des principes d'ordre idéal, une doctrine puisée à même la philosophie et la théologie traditionnelles, bref, la *thèse*. Ces principes, dans leur application générale à l'organisation économique de nos jours se trouvent condensés dans les Encycliques sociales de Léon XIII et de Pie X, particulièrement dans la Charte du travail chrétien qu'est l'Encyclique sur la condition des ouvriers.

Et ce qui impose ces enseignements à la vénération, et même à l'obéissance pratique des croyants, c'est assurément qu'ils émanent de la plus haute autorité qui soit, mais c'est aussi qu'ils sont l'écho vivant d'une tradition théologique séculaire. Comme on l'a souvent fait remarquer, l'Encyclique *Rerum Novarum* s'attache, par des liens étroits, à l'Encyclique *Aeterni Patris*, sur la restauration de la philosophie de St Thomas d'Aquin.

Les doctrines sociales du Docteur Angélique sont à la source des enseignements par lesquels le Magistère Suprême commande de réformer notre état social. La philosophie de l'Aquinat constitue l'atmosphère naturelle de la fameuse Encyclique, elle en est le halo brillant, à la lumière duquel il convient de l'étudier et d'en étendre les applications pratiques. « Ceux qui veulent être vraiment philosophes (et les religieux doivent surtout le vouloir), écrivait Léon XIII, sont obligés d'établir les principes et les bases de leur doctrine sur saint Thomas d'Aquin » (1). Ces prescriptions, certes, ne sont point étrangères au domaine de la philosophie sociale : par suite, il ne suffit point — fût-on avant tout économiste — de se borner à constater des faits et des données positives, il faut encore les apprécier et chercher à en procurer l'amendement et l'amélioration. Etant dans la doctrine traditionnelle, particulièrement et avant tout dans les enseignements de St Thomas, dans la pratique et les institutions des siècles où l'influence chrétienne pénétrait la société et régissait les relations économiques, c'est là qu'il nous faut puiser nos principes, notre idéal et nos directions pour apprécier les faits économiques, quelque complexes qu'ils soient ; pour les corriger, quelque difficile que soit cette œuvre.

Aussi, je trouve étrange que lorsque je me suis permis d'opposer la conception de l'Etat d'après St Thomas d'Aquin, à l'idée, trop étroite à mon sens, que s'en fait le R. P. Fallon, j'obtienne la réplique suivante : « Ce qui importe, c'est de ne pas entrer dans le champ des réformes sociales muni de connaissances économiques superficielles (merci bien !) et de quelques principes rigides qu'on qualifie de philosophiques parce qu'ils sont simplistes ».

Nous souhaiterions qu'il n'y eût, dans cette remarque, qu'un *lapsus calami* ou qu'un simple mouvement d'humeur, déterminé par ce que notre aimable contradicteur veut bien appeler le vinaigre de nos critiques. Car nous ne pouvons croire que cette phrase marque, chez lui, une telle contemplation révérencielle des faits qu'il en vienne à dédaigner les vénérables doctrines traditionnelles, mille fois plus précieuses que tout ce que les économistes même orthodoxes ont pu nous faire constater.

ED. JANSSENS.
Professeur à l'Université de Liège.

(1) Lettre du 25 novembre 1898.



Nous recommandons à nos lecteurs
la Conférence que donnera ces jours-ci
à Bruxelles, Anvers, Namur, Verviers,
Charleroi, Tournai, Louvain, notre colla-
borateur

ROBERT VALLERY-RADOT :

« Comment Minerve perdit la tête

et ce qu'il en advint... »



(1) J. BIEDERLACK, S. J., *La Question Sociale*, pp. 26-28. Louvain, 1910.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Le tricentenaire de Molière

Le tricentenaire de Molière fait bouillonner les dithyrambes en torrent écumeux. L'Académie, la Sorbonne, la Comédie française, la Presse des deux mondes, la Critique, les Revues de toute couleur forment un chœur immense qui chante l'hosanna au plus grand génie comique de toutes les littératures.

Personne comme lui, ni Plaute, ni Térence, ni Ménandre, ni Aristophane, n'a su faire rire ainsi l'humanité, la secouer d'un spasme aussi hilarant, à ce point lui désopiler la rate ou lui chatouiller la fibre.

Quelle gloire ! Il est le Momus, le Gélasinus, le dieu de la satire et du rire, en France et dans le monde civilisé. Il a créé un rire nouveau, qui n'est ni simplement le rire homérique, ni le rire sardonique, ni le rire antique, ni celui du moyen âge, mais qui est la fleur et le suc de tous les rires, le rire poquelinien ou molièresque, tantôt du bout des dents ou à fleur des lèvres, tantôt irrésistible et à ventre déboutonné, tantôt amer et presque effrayant, tantôt convulsif et tordant.

De qui n'a-t-il pas fait rire ? Il a daubé les marquis et les comtesses, tympanisé les médocastres ou morticoles, mordillé à belles dents les précieuses et les bas-bleus, persiflé les savants et les philosophes, berné les pédants, les puristes, les parvenus, les nouveaux riches, les coureurs de titres et d'armoiries, les dévots, les avars, les maris trompés, il a joué la cour, la noblesse, la bourgeoisie, le peuple, il a bafoué la médecine, la famille et la religion, il a tout immolé à sa verve sarcastique et joyeuse, tout : excepté la convoitise qu'il a glorifiée, tous : excepté le Roi dont il adula l'orgueil et flagorna les adultères.

Devant l'éblouissement de cette gloire les plus sages perdent la mesure. A la célébration du tricentenaire on veut atteler la hiérarchie. Oh ! cette idée part d'un bon naturel et contient l'implicite aveu que seule l'Église sacre les renommées et qu'elle est seule la dispensatrice de la gloire incorruptible. Mais tout de même ne lui demandez pas de canoniser Scapin ! Ne lui demandez pas de déployer ses pompes religieuses sous les voûtes augustes de Notre-Dame pour magnifier le célèbre « libertin », au sens du XVII^e siècle, libertin d'esprit et de conduite, affranchi du dogme et de la morale, le comédien presque excommunié, qui n'obtient, grâce à un compromis ingénieux, de l'archevêque de Paris, que des funérailles à demi chrétiennes : le corps fut escorté de trois prêtres, mais ne passa pas par l'église.

Mais qu'y voulez-vous ? Devant l'idole tous se prosternent et se mettent à dévider ses litanies avec un pieux enthousiasme. Catholiques, ne soyons pas dupes. Pour qui croit en Dieu, il n'y a pas d'idole.

Célébrez la *vis comica* de Molière, son don génial d'observation et son art scénique ; proclamez sur tous les tons qu'il n'y a rien de plus beau au théâtre de la comédie que le 1^{er} acte du *Misanthrope*, le 2^e de *Tartufo* et le 3^e des *Femmes savantes* ; exaltez le peintre des caractères, le dramaturge, le prosateur, le poète ; affirmez que depuis le chariot de Thespis jamais comique ne parut aussi profond, aussi étincelant de verve, et nul de ceux qui savent ne vous contredira. Mais lui donner du « grand homme de bien » gros comme le bras, en faire un moraliste, un professeur de vertus, un éducateur pour jeunes filles : c'eût été, de son vivant, lui fournir le joli thème d'une comédie, celle de ses adorateurs ; c'est en tout temps se gausser du bon sens dont il fut le partisan déclaré, c'est naïvement renchérir sur le jugement impartial des critiques indépendants.

N'est-ce pas Jules Lemaitre, qui dans ses *Impressions de théâtre*, n'hésite pas à dire : « Il tend, par dessus les âges, une main à Rabelais et l'autre à Voltaire. Toute son œuvre est anti-chrétienne ; il a été l'ennemi résolu du christianisme : il faut en prendre son parti » ?

Le janséniste Baillet avait écrit : « M. Molière est un des plus dangereux ennemis que le siècle ou le monde ait suscités à Jésus-Christ ». Sainte-Beuve citant ce passage ne se défend pas d'ajouter : « Il a raison ». Et Brunetière commentant le même endroit se rallie au même jugement.

Alors pourquoi irions-nous, catholiques, farder la vérité et encenser l'auteur de *Tartufo* comme un parangon de haute moralité ?

S'il est une évidence, de quelque exégèse qu'on prétende la barbouiller, c'est que Molière, philosophe de la nature, n'a cessé de professer dans son œuvre le naturalisme pratique, celui qui rejette toutes les contraintes gênantes : pudeur, lien sacré du mariage, religion austère, qui légitime tous les instincts et n'impose d'autre frein au

plaisir que son intérêt. Mais, qui peut nier de bonne foi cette morale épicurienne, cet hédonisme calculateur et le contre-pied de l'évangile, l'antithèse de la morale de l'effort et du renoncement, la négation de l'esprit de sacrifice qui est l'essence de l'éthique chrétienne ?

Et donc, critiques catholiques ou prétendus tels, ni plus papalins que le pape, ni plus royalistes que le roi, ni plus moliéristes que Molière ! N'allons pas l'élever béatement au pinacle du temps des bonnes mœurs. Le correcteur des ridicules ne fut pas le redresseur des vices. L'arbitre des bienséances, le réformateur des canons (de hauts-de-chausse) fut, hélas ! le pourvoyeur des divertissements royaux.

« Voilà bien Molière, a dit le P. Longhaye, jésuite, de cet ancien élève des jésuites, qui a, ma foi, étrangement tourné ; le voilà, ici apôtre charmant du naturel et, ailleurs, le plus souvent apôtre insinuant ou éhonté du naturalisme ; tantôt, prêchant excellemment le bon goût, le bon sens qui se connaît et se tient à sa place ; tantôt, presque toujours, autorisant et glorifiant sans vergogne tous les écarts de la passion la plus redoutable. »

Et Louis Veuillot avec son coup d'œil perçant et sa verve coutumière l'a jugé ainsi : « Plaire à son roi, amuser son parterre, profiter de la puissance que lui donnait cette double faveur pour déchirer tout ce qui devait naturellement irriter l'orgueil malade de son génie, ce fut là tout le calcul ou plutôt tout l'instinct de Molière. A qui lui eût, seul à seul dans un instant de franchise, objecté l'intérêt de la morale, il aurait répondu : « Que la scène soit vive, que le roi s'amuse, que le parterre applaudisse, que mon humeur se contente. Les mœurs ne regardent point l'époux des demoiselles Béjart. Si je m'occupais des mœurs, ce serait comme si je jouais la tragédie, je ne ferais pas mes frais ! »

Bossuet et Bourdaloue ont nettement aperçu les coups portés par l'auteur de *Tartufo* à la morale des chrétiens et ils l'ont pris corps à corps. Le premier l'a stigmatisé dans ses *Réflexions sur la Comédie*. On vit un jour le second monter en chaire avec toute sa réputation et toute son éloquence pour prêcher contre *Tartufo* le fameux sermon sur l'hypocrisie. Ils n'ont pas confondu, eux, l'instrument du vice et l'auxiliaire de la vertu. Dans le génie ils n'ont pas vu une circonstance atténuante de l'immoralité, mais, à raison de la profondeur du scandale, une circonstance aggravante.

Il y a dans les « Réflexions sur la comédie » un passage célèbre qui eut toujours l'heur d'exaspérer les fervents de Molière et dont, peut-être, on poursuit encore par l'obtention d'un service religieux la tardive réparation.

« La postérité saura, peut-être, écrit Bossuet, la fin de ce poète comédien qui, en jouant son *Malade imaginaire* ou son *Médecin par force* (sic) reçut la dernière atteinte de la maladie dont il mourut peu d'heures après, et passa des plaisanteries du théâtre, parmi lesquelles il rendit presque le dernier soupir, au tribunal de Celui qui dit : « Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez ».

Dure parole, je l'avoue, et dont Bossuet eût sans doute tempéré la rigueur, s'il avait su les démarches du mourant, hélas ! infructueuses, pour avoir un prêtre, s'il avait connu le repentir dont il témoigna devant les deux clarisses, quêteuses de carême, hébergées par lui dans sa maison. Terrible parole encore une fois, mais terriblement juste. Elle ne damne pas Molière ; qui croit à l'enfer ne damne personne, mais là, vraiment, on lui souhaiterait tout de même une autre mort à ce grand homme.

Qu'après cela on lui fasse un beau service à Saint-Eustache, l'église des halles, où il fut baptisé, avec un *Pie Jesu* exécuté par quelque baryton de l'Opéra, qui donc y trouvera à redire ? La discipline gallocane, si sévère aux comédiens, s'est heureusement humanisée. Mais, de grâce, catholiques, marquez les réserves que commande la conscience, sachez mettre une sourdine à vos enthousiasmes exubérants et un bémol à la clef.

J. SCHYRGENS.

ROME



L'interrègne

La presse d'information, depuis la maladie et la mort de Benoît XV, a desservi les intérêts et l'honneur de l'Église.

Les journaux de toute nuance nous ont entretenus au long et au large, et, en général, de façon très respectueuse, de Benoît XV et de ses funérailles, du conclave et des cardinaux « papabili ». Ils nous ont confié leurs pronostics concernant l'élection du nouveau Pape.

Il faut se réjouir de l'importance qu'attache l'opinion publique mondiale à cet événement religieux : la transmission des pouvoirs pontificaux. Il faut se réjouir de ce que Benoît XV, dont l'attitude fut, durant des années, vilipendée par la fameuse « rumeur infâme », quitte ce monde salué par un hommage pour ainsi dire unanime de l'humanité.

Mais si les hommages humains ne lui ont pas manqué, nous devons dire que les hommages spécifiquement catholiques lui ont fait lamentablement défaut.

Lisez, écoutez ce qui s'écrit et se dit dans la plupart des milieux aussi bien catholiques qu'incroyants, de la personne et de l'œuvre de Benoît XV. C'était un politique, un diplomate remarquable. Il faut lui reconnaître une rectitude inflexible dans son attitude pendant la guerre et pendant les négociations de paix. Il a soulagé plus de misères et consolé plus d'afflictions que les œuvres philanthropiques les plus puissantes, et les mieux organisées.

Il a renoué les relations diplomatiques avec la France, le Portugal, l'Angleterre, la Grèce, la Serbie, etc... Il a notablement amélioré les rapports entre l'Italie officielle et le Saint-Siège. Il est mort en invoquant la paix sur le monde.

Et c'est à peu près tout.

Ce que Benoît XV a fait pour les missions lointaines : l'impulsion et l'orientation qu'il leur a données, concernant, particulièrement, la formation du clergé indigène, par l'Encyclique *Maximum Illud* et par une multitude d'actes de gouvernement et d'administration qui ont précédé et surtout suivi cette Lettre mémorable ;

Ce qu'il a fait pour la conversion de l'Orient schismatique, sur lequel les catastrophes politiques de la Grande Guerre ouvrent à l'Église des perspectives et des espérances auxquelles personne, il y a dix ans, n'eût osé même penser ; la création, à Rome, d'un Institut d'études orientales, où sont reçus catholiques et schismatiques ; celle d'une congrégation romaine spéciale pour les affaires orientales ; la proclamation comme docteur de l'Église de saint Ephrem de Syrie ;

La promulgation du Code canonique ;

Les canonisations de Jeanne d'Arc et de Marguerite-Marie ;

Les Encycliques sur saint Jérôme, sur le Tiers-Ordre de saint François d'Assise, sur saint Dominique, et celle publiée à l'occasion des fêtes dantesques ;

Les interventions sociales de Benoît XV, celle, particulièrement, qui concerne le fameux conflit de Bergame, l'affirmation, dans le bouleversement d'après guerre et dans l'évolution vertigineuse des idées, que les principes proclamés par Léon XIII et par Pie X gardaient aujourd'hui leur pleine vigueur ;

Le rayonnement surnaturel de la personne et de l'action de Benoît XV ;

Tout cela est oublié, de tout cela on ne parle plus ou très peu et fort indirectement, tout cela ne compte pas.

Or, il faut au contraire affirmer que c'est là l'essentiel dans la carrière d'un Pape. Les rapports du Saint-Siège avec les pouvoirs politiques sont sans aucun doute très importants, mais ils intéressent moins directement la mission de l'Église et celle de ses chefs.

Les journaux catholiques, qu'on nous permette de le dire franchement, n'ont guère contribué, ces derniers jours, à inspirer un tel sentiment à leurs lecteurs.

Ils ne se sont point placés, pour juger et pour écrire, au point de vue catholique, mais à un point de vue humain, à un point de vue qui leur est commun avec les journaux neutres et libres-penseurs.

Et nous avons assisté à ce spectacle piquant d'une rivalité d'articles élogieux entre la presse catholique et une grande partie des autres organes. Je dois même dire que, s'il fallait distribuer des prix aux panégyristes de Benoît XV, ils n'iraient pas tous, à mon sens, aux écrivains catholiques. Ne devrait-on pas, par exemple, en réserver un à l'ex-ministre italien Nitti, qui écrit dans *Il Giorno* :

« Il est trop tôt pour juger l'œuvre politique de Benoît XV.

On ne peut dire encore qu'une seule chose : c'est que, monté au sommet de la hiérarchie catholique, à l'heure où la guerre venait de se déchaîner, personne plus que Lui n'a travaillé dans le sens de la véritable paix. Si ses paroles furent parfois mal interprétées, si la passion a pu, durant quelque temps, créer une équivoque perverse, la vérité, à présent, s'est fait jour. Le grand Pontife avait compris que l'Europe ne peut vivre divisée en deux camps hostiles et que les erreurs qu'on commettrait à cet égard après la guerre pouvaient être plus funestes encore que celles qui avaient causé l'immense conflit. Nous voyons seulement aujourd'hui la catastrophe économique résultant de la ruine de toute solidarité et nous assistons avec angoisse à la décadence de l'Europe continentale par l'effet d'une paix qui continue la guerre. Le Pape comprit avant nous que pousser les haines des nations jusqu'aux extrêmes limites et faire une paix de violence,

c'était la ruine de la civilisation. Le Pape fut le premier à parler de la paix, lorsque personne n'osait encore en parler. Jusqu'à la mort, sans défaillance, il a suivi la même voie.

Comme chef d'une religion universelle, il ne pouvait, dans sa politique, que poursuivre les intérêts de l'Église catholique. Cependant, il n'oublia jamais qu'il était italien. Les brèves années de son pontificat ont valu à l'Italie de grands avantages.

Il apportait dans tous ses actes un esprit de bonté chrétienne en même temps qu'un sens politique et une sagesse diplomatique vraiment admirables.

Tous ceux qui ont pu, aux heures difficiles, suivre de près et directement l'action de Benoît XV, ont constaté combien il était élevé au-dessus des passions troubles et violentes qui ont obscurci notre époque et comme, pareil aux plus grands Papes de l'histoire, il projeta un faisceau de lumière dans cette nuit ténébreuse de la vie du monde.

Si donc il est trop tôt pour parler de Lui, parce que les hommes et l'histoire ne peuvent être jugés tant que leur action est encore en mouvement et que l'on trouve encore partout les résultats de leur activité, au moins pouvons-nous dire que sa mort est une grande perte pour la civilisation. Et si tout le monde catholique prend à juste raison le deuil, plus grande cependant doit être la douleur de l'Italie et de tous ceux qui croient au rétablissement de la vie civilisée par le renouvellement de la solidarité entre les peuples. »

Nous ne faisons pas nôtres, évidemment, toutes les idées émises dans cette page par M. Nitti, mais nous avons cru intéressant de montrer jusqu'où un des grands hommes de la politique italienne a pu en arriver sept ans après l'imposition, par l'Italie, à la France, à l'Angleterre et à la Russie, de l'odieux pacte de Londres. Il fallait, alors, à tout prix, éviter une intervention pontificale. Aujourd'hui on proclame publiquement : Que n'avons-nous suivi les conseils de Benoît XV !

Certains catholiques ne sont pas revenus aussi complètement de leurs préventions du temps de guerre.

Ils vous diront, pour répondre à cette critique, qu'on a le droit de juger la politique du Pape.

Ne discutons pas cet aphorisme, ce qui nous entraînerait trop loin. Mais concluons que c'était là, pour les publicistes catholiques, une raison de plus de parler, dans leurs éloges funèbres de Benoît XV, d'autre chose que de ses actes politiques.

* * *

Un autre mauvais service que viennent de rendre à l'Église les journaux même catholiques est la publication, avec ou sans réserves, de nombreux télégrammes des agences, injurieux pour le Saint-Siège, pour le Sacré-Collège et pour les catholiques italiens.

Un matin, on révèle des instructions secrètes du premier ministre Bonomi, enjoignant aux préfets d'user de toutes les influences qu'ils pouvaient mettre en jeu pour incliner les Cardinaux italiens à voter pour un candidat favorable à l'entente avec le gouvernement.

Le lendemain, c'est une dissension dans le Sacré-Collège lui-même, provoquée par l'attitude du Cardinal Gasparri envers le gouvernement italien.

Puis ce sont des intrigues du Parti populaire ou des Syndicats chrétiens pour obtenir l'élection d'un Pape sur lequel ils pussent s'appuyer. Etc., etc...

L'*Avvenire d'Italia*, un des grands organes du Parti Populaire, intitule un article de protestation contre toutes ces calomnies : *Une offensive de grand style contre le Parti populaire*. Et je croirais volontiers que ce titre ronflant contient une bonne part de vérité. La manœuvre est adroite, en effet, qui consiste actuellement à donner l'impression que l'indépendance, soit de l'Église, soit du gouvernement italien, pourrait être facilement compromise par la politique de rapprochement et d'entente que préconise le Parti populaire. C'est le moyen d'indisposer contre celui-ci et les catholiques intransigeants et les catholiques libéraux.

Le lendemain ou le surlendemain de la publication d'une de ces nouvelles tendancieuses, les agences transmettent un démenti de l'*Osservatore Romano*. Mais le mal est fait. Dans l'esprit du public, même catholique, les événements qui se déroulent à Rome ont perdu quelque chose de leur caractère solennel et sacré. Vous ne lui ôterez pas complètement je ne sais quelle imagination d'intrigues ténébreuses qui obnubile et trouble sa foi en l'Église et en la Papauté.

Mais que fallait-il faire ?

Ne pas publier les dépêches évidemment tendancieuses. Se procurer directement des informations catholiques, qui eussent été beaucoup plus intéressantes que de pareils racontars. Faire comprendre à l'agence Stefani que si, en un pareil moment, elle n'est pas capable, en dehors

de la description des cérémonies vaticanes, de nous procurer d'autres informations romaines que celles qu'elle nous a télégraphiées, elle peut désormais les garder pour elle ou les réserver aux journaux incroyants.

* * *

Les considérations des journalistes et leurs pronostics au sujet de l'élection du nouveau Pape n'étaient pas de nature à réparer les fautes que nous venons de signaler.

A les entendre, toute la question, pour les Cardinaux électeurs se résume à ceci : Allons-nous élire un Pape conciliant et diplomate, comme Benoît XV ou Léon XIII, ou bien un Pape intransigeant comme Pie X ? Et l'on suppose, on chiffre l'importance des deux groupes.

Ah non ! c'est par trop simpliste !

Ce dont il s'agit, c'est d'élire un Pape le plus apte possible à gouverner l'Église. Il faut exiger des candidats un ensemble très vaste, très complexe de qualités intellectuelles et morales, naturelles et surnaturelles : puissance de travail mental, génie du gouvernement et de l'administration, fermeté infrangible de la volonté, science théologique, connaissance des affaires catholiques et de la situation de l'Église dans le monde, expérience, conception lumineuse des rapports de la science et de la foi, de la société civile et de l'Église, beaucoup de vertu, surtout, un profond esprit surnaturel et une vie intérieure intense, car le Pape doit être plus que personne dans l'Église l'instrument docile de l'Esprit-Saint.

C'est bien autre chose que de se demander si le futur Pape sera plus ou moins intransigeant ou conciliant.

Si l'on veut me permettre un souvenir et une impression personnels, j'ai connu, avant qu'il devint cardinal, un de ceux qu'on compte actuellement parmi les plus certains partisans d'un Pape intransigeant. J'ai causé fréquemment avec lui de l'Église, de telle Encyclique, de telle intervention pontificale, de telle décision des Congrégations. Il ne dissimulait pas qu'à son sens il fallait au centre de l'Église, pour défendre efficacement la vérité catholique, une rigoureuse fermeté. Mais, franchement, je ne puis même pas imaginer qu'il soit entré au Conclave avec cette idée fixe : Attention, il nous faut un Pape intransigeant, faisons tout pour assurer l'élection d'un Pape intransigeant, car c'est là la vraie signification de l'élection. Tous les publicistes du monde pourraient discourir à l'infini sur l'intransigeance ou l'esprit de conciliation du Pape de demain que je verrais encore ce Cardinal et tous ses éminentissimes collègues, après le chant du *Veni Creator* et l'émission des serments et parmi toute l'ordonnance sévère du Conclave, se poser devant Dieu, dans toute la sincérité de leur conscience, la vaste question que nous avons esquissée ci-dessus bien incomplètement et bien imparfaitement.

Quant aux intrigues du Parti populaire, ce que nous en pensons n'est pas long à dire. A moins que nous ne nous abusions fortement, il ne doit pas être si facile de circonvenir un Cardinal et de lui faire aliéner quelque chose de son indépendance de jugement dans une affaire aussi grave et concernant laquelle il est mieux placé que qui que ce soit pour être personnellement bien informé. En outre, nous remarquons dans la formule de serment que prononcent les cardinaux au commencement du Conclave ce membre de phrase : « Nous ne favoriserons aucune intervention de quelque nature qu'elle soit, par laquelle la puissance laïque voudrait s'immiscer dans l'élection du Souverain Pontife ». Or, bien que le Parti populaire ne soit pas le gouvernement italien, il y a actuellement trois ministres et plusieurs sous-secrétaires d'Etat. L'esprit du serment imposé aux Cardinaux électeurs semble d'ailleurs bien exclure l'ingérence d'un parti aussi vigoureusement que celle d'un gouvernement.

LOUIS PICARD.

FRANCE

La paille et la poutre

(de « L'ACTION FRANÇAISE »).

L'Angleterre dénonce notre militarisme... M. Stéphane Lauzanne en profite pour examiner, dans le *Matin*, les dépenses de guerre anglaises, inscrites au budget de 1921-1922 et votées par la Chambre des Communes. Elles s'élèvent à 200 millions de livres sterling, soit 10 milliards 612 millions de francs. Or, celles de la France sont de quatre milliards et demi de francs (87 millions de livres sterling). Ainsi, nous dépensons moins de la moitié de ce que dépense l'Angleterre. Et la seule armée anglaise, sans l'aviation, coûte plus cher que toute l'armée, toute la marine, toute l'aviation, tout le corps colonial de la France.

Cependant, M. Lloyd George disait l'autre jour à M. Poincaré :

« Pourquoi un pacte de garantie réciproque ? Nous ne craignons rien, nous autres, en Angleterre. Nous ne redoutons aucune attaque ».

Le Matin souligne la contradiction :

Ils ne craignent rien, ils ne redoutent aucune attaque : et ils dépensent dix milliards et demi, le quart de leur budget, pour leur armée et leur marine ! Quelle logique ! Et ils nous reprochent à nous, qui craignons quelque chose, de dépenser quatre milliards et demi ! Quelle bonne foi !

Et comment se fait-il que la France seule soit accusée — même par des journaux français — de gaspiller l'argent en armements ?



ANGLETERRE

L'Union Sacrée

Elle s'appelle là-bas la Coalition. Dans un récent discours Lloyd George invoqua sa nécessité jusqu'à ce que des circonstances normales soient revenues.

« Son argument, pour autant qu'il en avait un, était que la Coalition est toujours nécessaire, que les circonstances soient normales ou qu'elles ne le soient pas. Elle est nécessaire en temps de guerre pour préparer la paix, et en temps de paix pour préparer la guerre. En un sens c'est vrai : Il est vrai en un certain sens que si la Coalition était parfois nécessaire, elle le serait toujours. En vérité, non seulement elle n'est jamais nécessaire mais elle n'est jamais possible.

Tout ce qu'on dit à propos d'union patriotique, à établir au-dessus des différences de parti en ces jours de crise peut se résumer en deux phrases. Il ne faudrait jamais de divisions ARTIFICIELLES. D'autre part, jamais les divisions RÉELLES ne pourront être abolies.

Nous souscrivons sans réserve à ces fortes paroles de Chesterton dans le *New Witness* du 27 janvier. Rien ne pourra faire que notre conception du monde ne soit totalement différente de celle des socialistes ou de celle des libéraux. Des circonstances particulièrement graves peuvent exiger des accords momentanés sur des points précis. Les programmes resteront opposés et les divergences subsisteront quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise.



RUSSIE

La dépopulation

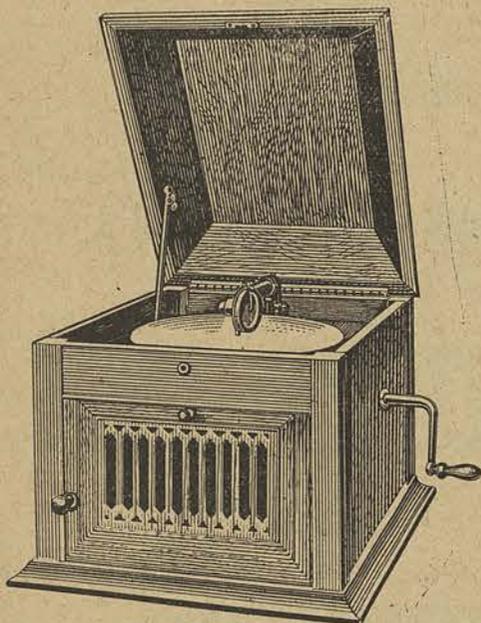
De M. Léon Tolstoï, fils de l'illustre écrivain, dans le JOURNAL :

La population de la Russie, en 1897, était de 101 à 102 millions d'habitants ; à la fin de l'année 1920, elle était de 130 millions. Ainsi, malgré la grande guerre, malgré les guerres civiles, malgré la famine, les épidémies, et enfin la perte d'une grande partie de son territoire, la Russie, pendant ces vingt-trois dernières années, a augmenté sa population de 28 à 29 pour cent.

Un tout autre tableau se présente quand nous examinons le mouvement de la population russe durant les quatre dernières années. Pendant ce temps, d'après les statistiques du commissariat de la santé publique, sur 1000 personnes, il y a eu 74,9 décès au lieu de 25,4 pour l'année 1917 ; et seulement 13 naissances au lieu de 39 pour l'année 1917. La diminution de la population pendant ces dernières années est constatée également dans les villes comme à la campagne. La mortalité l'emporte à peu près de 138 pour cent sur les naissances. Elle est quelquefois plus élevée encore. Ainsi, dans la ville d'Orel, au centre de la Russie, en 1920, il y a eu seulement 1375 naissances contre 391 morts.

Encore un exemple. Dans les douze anciens gouvernements de la Russie centrale, il y avait, en 1916, près de 25 millions d'habitants. Aujourd'hui, il n'en reste que 22. Donc, la population se meurt par manque de nourriture. D'après la statistique officielle relative à l'alimentation, les paysans du gouvernement de Toula, par exemple, au mois de novembre 1920, n'avaient que 2300 calories à absorber par jour ; ceux de la Volga, 2540 calories. En 1921, au mois de février, à Toula, 1502 calories, et sur le Volga, 1700 calories. Or, il est connu que, pour une alimentation normale, l'homme qui travaille de ses muscles a besoin de 4 à 5000 calories par jour pour se nourrir. Si on considère avec cela le manque de vêtements et toutes autres conséquences désastreuses de la misère, on peut se figurer la situation lamentable du peuple russe.

Le "VOCALION,"



est au Phonographe ce que le "PIANOLA," est à l'auto-piano.

Par son dispositif "le GRADUOLA," il permet de nuancer à volonté les exécutions, de même que dans le "PIANOLA," l'exécutant nuance tout morceau de piano.

- LE « VOCALION » JOUE LES -
DISQUES DE TOUTES MARQUES

Auditions à la seule agence de "THE ÆOLIAN Co.,"

à PARIS :
Aven. de l'Opéra, 32

MANUFACTURE DE PIANOS
A. HANLET

BRUXELLES :
212, Rue Royale
Tél. Brux. 7632

A LA VIERGE NOIRE Bruxelles

Coin des rues Ste-Catherine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE
DE
Vêtements pour Hommes et Enfants

COUPE IRREPROCHABLE

PRIX MODÉRÉS

Rayon spécial de Vêtements sur mesure
VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,
ADMINISTRATIONS
LIVRÉES

Succursales à ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI

BOVRIL

LE STIMULANT PRÉFÉRÉ
DONNE APPÉTIT
TONIQUE AGRÉABLE
« LA FORCE MÊME »

« BOVRIL » DANS LA CUISINE
« BOVRIL » AU CAFÉ
« BOVRIL » POUR MALADES
EXTRAIT « BOVRIL » EN POTS

AFTERNOON THÉ
« COVRIL »

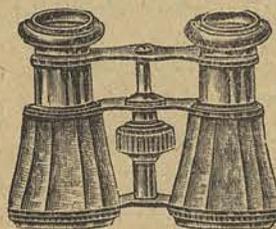
Dans toutes les épiceries

C^o BOVRIL
39c, Rue du Lombard
Bruxelles Tél. B. 103.49



MAISON DU LYNX

rue de la
Bourse, 34 BRUXELLES



Lunetterie — Optique — Jumelles
Baromètres — Faces à main
Articles de Luxe et ordinaires

Exécution soignée des ordonnances
de Messieurs les Médecins-Oculistes

CARRELAGES

J. SWARTENBROECKX

6, Avenue de la Porte de Hal, 6

BRUXELLES

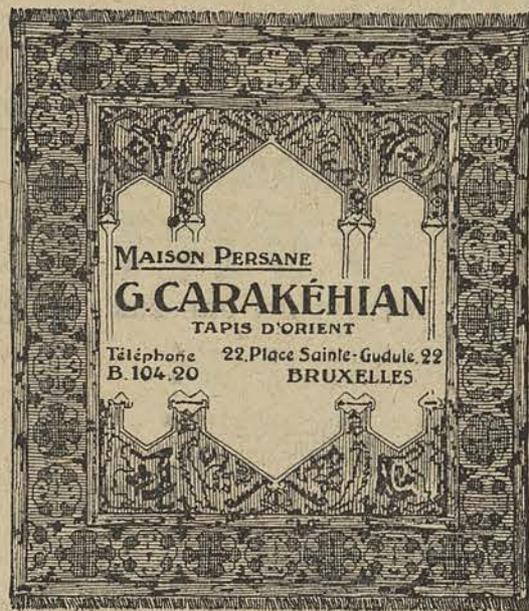
REVETEMENTS

Téléphone B 15911

GROS :
rue des Bogards, 16
BRUXELLES

SAVON DALTON

Pour votre toilette



VINS ET SPIRITUEUX

GÉRARD VAN VOLXEM

164, Chaussée de Ninove, Bruxelles

Grands vins de Bordeaux
-:- et Bourgognes -:-
en fûts et en bouteilles

DEMANDEZ NOTRE PRIX-COURANT GÉNÉRAL

La société anonyme "BRABO FILMS,"

21, rue des Tanneurs, Anvers

Loue : 1) Tous genres de films-programmes complets ; 2) Des diapositives avec textes français ou flamands suivant demande.

Vend : 1) Des appareils de projections et de cinématographie ; 2) Des appareils cinématographiques spécialement destinés à l'enseignement, sans danger d'incendie, avec lampe à incandescence.

Installe : Des postes complets s'adaptant à tous les courants électriques.

Donne : 1) Des séances à domicile ; 2) Des renseignements sur toutes les questions intéressant les projections ou la cinématographie.

Possède : 1) 24.000 clichés pour projections fixes ; 2) Un grand choix de films de tous genres en exclusivité.

Téléphone — Anvers 6044

Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

Longue rue Neuve, 107-109, Anvers

SUCCURSALE :

Rue Théophile Roucourt, 2. Berchem-lez-Anvers

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Comptes-Courants. — Ouvertures de crédit. — Cautionnements pour travaux publics.

Comptes-Chèques. — Les titulaires d'un compte ont la faculté de rendre les effets et quittances qu'ils ont à payer payables aux caisses de la Banque sans aucun frais.

Dépôts à terme. — Intérêts à convenir.

Escompte et encaissement d'effets de commerce et quittances sur la Belgique et l'Étranger à des conditions très avantageuses. Tarif sur demande.

Avances-Prêts, sur des fonds publics belges et étrangers régulièrement cotés, ainsi que sur immeubles.

Chèques, Mandats et Lettres de crédit sur toutes les villes belges et étrangères.

Fonds publics. — Ordres de bourse tant à Anvers qu'à Bruxelles, Paris, Londres, etc.

Coupons. — Négociés sans frais.

Caisse d'Épargne. — Intérêts 3 1/2 %.

Coffres-Forts blindés, offrant le maximum de sécurité contre le vol et l'incendie.

Typographie — Lithographie — Registres

Van Campenhout, Frères et Sœurs

FRANÇOIS VAN NES

(Successeur)

Tél. Br. 2764

BRUXELLES 13, rue de la Colline

PAPETERIE ET MAROQUINERIE DE CHOIX

Menus - Cartes d'Invitation - Carnets de Bal

Lettres de faire part

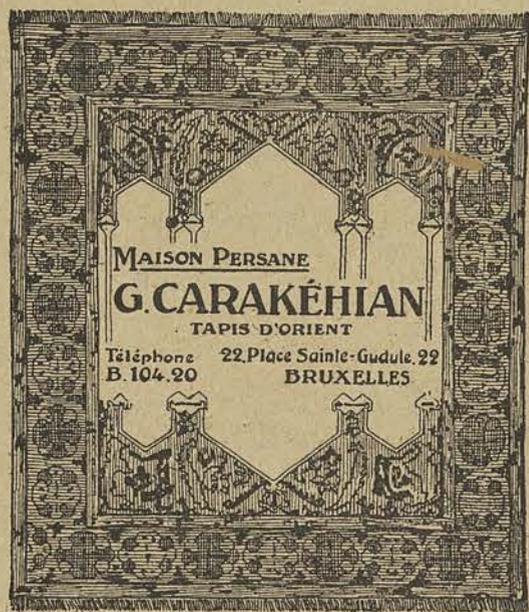
CHAPELETS — LIVRES DE PRIÈRES

CARRELAGES

J. SWARTENBROECKX6, Avenue de la Porte de Hal, 6
BRUXELLES

REVETEMENTS

Téléphone B 15911

GROS :
rue des Bogards, 16
BRUXELLES**SAVON
DALTON**
Pour votre toilette

VINS ET SPIRITUEUX

GERARD VAN VOLXEM

164, Chaussée de Ninove, Bruxelles

Grands vins de Bordeaux
-:- et Bourgognes -:-
en fûts et en bouteilles

DEMANDEZ NOTRE PRIX-COURANT GÉNÉRAL

La société anonyme "BRABO FILMS,"

21, rue des Tanneurs, Anvers

Loue : 1) Tous genres de films-programmes complets ; 2) Des diapositives avec textes français ou flamands suivant demande.

Vend : 1) Des appareils de projections et de cinématographie ; 2) Des appareils cinématographiques spécialement destinés à l'enseignement, sans danger d'incendie, avec lampe à incandescence.

Installe : Des postes complets s'adaptant à tous les courants électriques.

Donne : 1) Des séances à domicile ; 2) Des renseignements sur toutes les questions intéressant les projections ou la cinématographie.

Possède : 1) 24.000 clichés pour projections fixes ; 2) Un grand choix de films de tous genres en exclusivité.

Téléphone — Anvers 6044

Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

Longue rue Neuve, 107-109, Anvers

SUCCURSALE :

Rue Théophile Roucourt, 2, Berchem-lez-Anvers

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Comptes-Courants. — Ouvertures de crédit. — Cautionnements pour travaux publics.*Comptes-Chèques.* — Les titulaires d'un compte ont la faculté de rendre les effets et quittances qu'ils ont à payer payables aux caisses de la Banque sans aucun frais.*Dépôts à terme.* — Intérêts à convenir.*Escompte et encaissement* d'effets de commerce et quittances sur la Belgique et l'Étranger à des conditions très avantageuses. Tarif sur demande.*Avances-Prêts,* sur des fonds publics belges et étrangers régulièrement cotés, ainsi que sur immeubles.*Chèques, Mandats et Lettres de crédit* sur toutes les villes belges et étrangères.*Fonds publics.* — Ordres de bourse tant à Anvers qu'à Bruxelles, Paris, Londres, etc.*Coupons.* — Négociés sans frais.*Caisse d'Épargne.* — Intérêts 3 1/2 %.*Coffres-Forts blindés,* offrant le maximum de sécurité contre le vol et l'incendie.

Typographie — Lithographie — Régistres

Van Campenhout, Frères et Sœurs

FRANÇOIS VAN NES

(Successeur)

Tél. Br. 2764

BRUXELLES 13, rue de la Colline

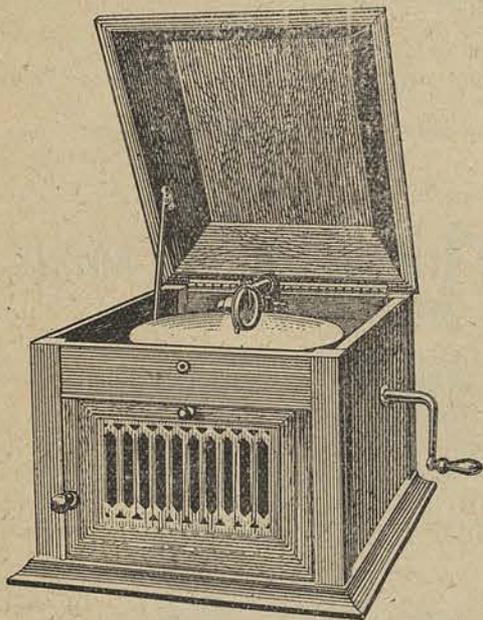
PAPETERIE ET MAROQUINERIE DE CHOIX

Menus - Cartes d'Invitation - Carnets de Bal

Lettres de faire part

CHAPELETS — LIVRES DE PRIÈRES

Le "VOCALION,"



est au Phonographe ce que le "PIANOLA," est à l'auto-piano.

Par son dispositif "le GRADUOLA," il permet de nuancer à volonté les exécutions, de même que dans le "PIANOLA," l'exécutant nuance tout morceau de piano.

- LE "VOCALION" JOUE LES -
DISQUES DE TOUTES MARQUES

Auditions à la seule agence de "THE ÆOLIAN Co.,"

à PARIS :
Aven. de l'Opéra, 32

MANUFACTURE DE PIANOS
A. HANLET

BRUXELLES :
212, Rue Royale
Tél. Brux. 7632

A LA VIERGE NOIRE Bruxelles

Coin des rues Ste-Catherine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE
DE
Vêtements pour Hommes et Enfants

COUPE IRREPROCHABLE

PRIX MODÉRÉS

Rayon spécial de Vêtements sur mesure
VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,
ADMINISTRATIONS
LIVRÉES

Succursales à ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI

BOVRIL

LE STIMULANT PRÉFÉRÉ
DONNE APPÉTIT
TONIQUE AGRÉABLE
" LA FORCE MÊME "

" BOVRIL " DANS LA CUISINE
" BOVRIL " AU CAFÉ
" BOVRIL " POUR MALADES
EXTRAIT " BOVRIL " EN POTS

AFTERNOON THÉ
" BOVRIL "

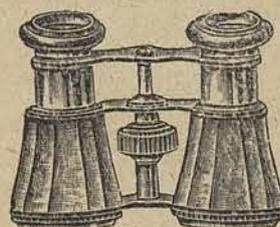
Dans toutes les épicerias

C^o BOVRIL
39c, Rue du Lombard
Bruxelles Tél. B. 163.49



MAISON DU LYNX

rue de la
Bourse, 34 BRUXELLES



Lunetterie — Optique — Jumelles
Baromètres — Faces à main
Articles de Luxe et ordinaires

Exécution soignée des ordonnances
de Messieurs les Médecins-Oculistes